



ROB

Rapport d'Orientation Budgétaire

Année 2025

PREMIERE PARTIE

LE CONTEXTE ECONOMIQUE D'ÉLABORATION DU BUDGET 2025

Le contexte international

Une croissance mondiale portée par le dynamisme des économies des marchés émergents

Un recul de l'inflation qui se confirme

Les politiques monétaires de la FED et de la BCE

Le contexte national

Un recul général du niveau d'épargne des collectivités

Le financement des investissements locaux

Le dérapage du déficit public

Le projet de loi de finances 2025

Les mesures du projet de loi de finances 2025 qui devaient impacter les collectivités

Les conséquences de la censure du gouvernement

Les dates clés en vue de l'adoption du budget 2025

Le décret 2025-86 et les nouvelles propositions du projet de loi de finances

Le coefficient de revalorisation des bases locatives en 2025

La hausse du coefficient de revalorisation des bases cadastrales fixée à +1,7%

LA SITUATION BUDGÉTAIRE DE LA COMMUNE AU 31/12/2024

Les principaux ratios financiers

Des finances qui restent saines

Un effet ciseau sur la section de fonctionnement qui s'accroît

Des dépenses réelles de fonctionnement qui progressent plus que les recettes

Des recettes réelles de fonctionnement qui ne bénéficient plus de la dynamique fiscale

Impact sur l'excédent de fonctionnement

Le niveau de l'épargne

Un recul de l'épargne nette

Les investissements

Un niveau de dépenses conforme à l'ambition affichée au PPI

Les recettes

La dette communale

Une dette qui diminue de 29,5% entre 2020 et 2024

Les flux budgétaires intercommunaux

I
5
5
5
6
7
7
8
10
13
13
13
13
14
15
15
II
17
17
18
18
20
23
24
24
25
25
26
27
27
28

DEUXIEME PARTIE

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES	III
Un budget 2025 ambitieux dans un contexte contraint	30
La transition écologique	31
Une section de fonctionnement sous tension	32
La structure des dépenses réelles de fonctionnement	33
La structure des recettes de fonctionnement	36
Le maintien d'un haut niveau d'investissement	40
La structure des dépenses d'investissement hors PPI	41
Le plan pluriannuel d'investissement 2025-2026	42
Les autorisations de programme	48
Le financement des investissements	50
La dette	52
 LES RESSOURCES HUMAINES	 IV
Orientation de la politique des ressources humaines 2025	54
Poursuite du plan de déprécarisation	55
La formation des agents	56
La prévention et la santé au travail	58
La gestion prévisionnelle des emplois et compétences	60
Les prestations d'actions sociales	61
Un budget maîtrisé	62
La structure de la masse salariale	63
La structure des effectifs	64
 LE BUDGET ANNEXE DU CINEMA	 V

I. CONTEXTE ECONOMIQUE ET SITUATION BUDGETAIRE

I CONTEXTE ECONOMIQUE ET SITUATION BUDGETAIRE

Le contexte international

Une croissance mondiale portée par les économies des marchés émergents

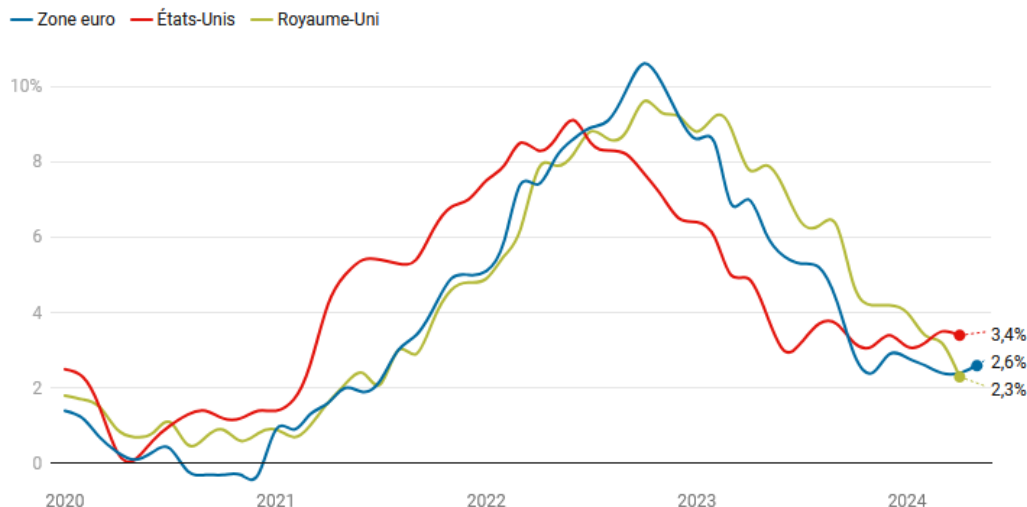
La croissance mondiale atteindrait + 3,2% en 2024, puis +3,4% en 2025.

Ce rebond serait à mettre au crédit des économies des marchés émergents tels que l'Inde, l'Indonésie et à un degré moindre la Chine, dont les résultats contrastent avec ceux enregistrés en zone Euro (+0,7% en 2024). Ces perspectives n'intègrent pas les effets induits par l'élection de Donald Trump et les conséquences de la politique économique annoncée par le Président des États-Unis, et restent soumises aux aléas dans un contexte géopolitique grandement instable.

Un reflux de l'inflation qui se confirme en 2024

Évolution du taux d'inflation dans plusieurs grandes économies (2020-2024)

En glissement annuel.



En 2024, sous l'effet conjugué des politiques monétaires menées par la Réserve Fédérale des États-Unis (FED) et la Banque Centrale Européenne, ainsi que de la baisse des prix de l'énergie et une moindre tension sur les marchés alimentaires, le taux d'inflation annuel de la zone euro se situerait autour de 2,3% contre 5,4% en 2023.

Pour 2025 les projections de l'OCDE s'élèvent à 2,1%

I CONTEXTE ECONOMIQUE ET SITUATION BUDGETAIRE

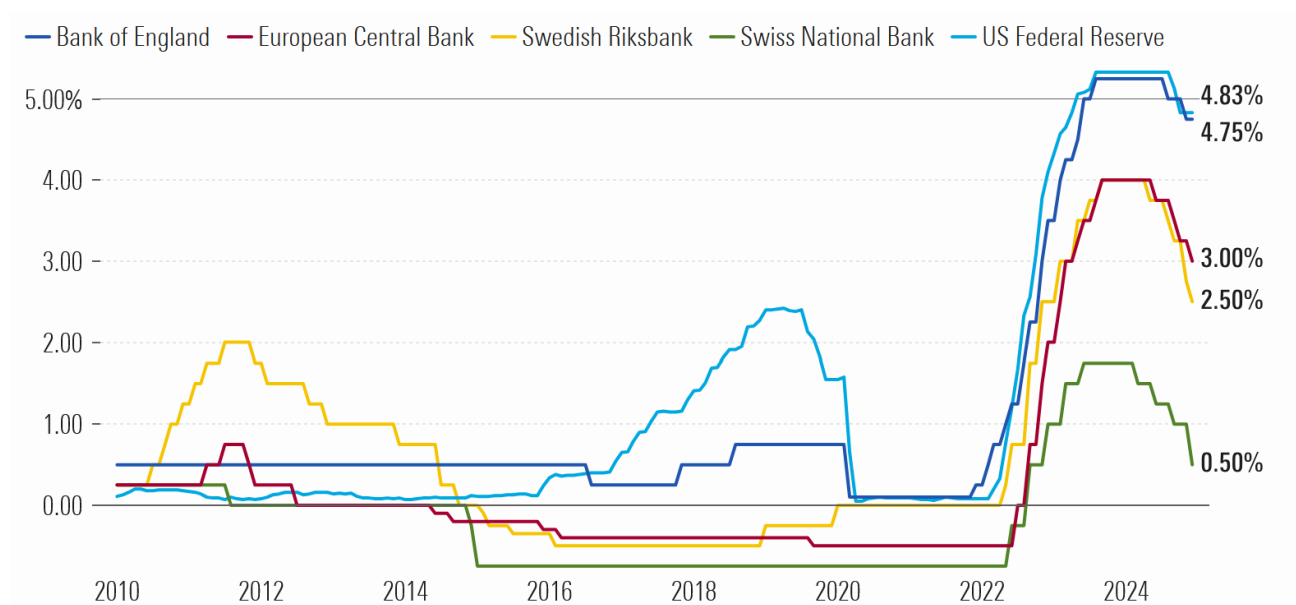
Les politiques monétaires de la FED et de la BCE

Face au risque de récession économique les banques centrales américaine et européenne ont baissé leurs taux directeurs en 2024.

La FED a procédé à 2 réductions en septembre (-0,5 point) et novembre 2024 (-0,25 point) ramenant ses taux directeurs dans une fourchette comprise entre 4,25% et 4,50% contre 5,25% et 5,50% en 2023. La BCE a réduit ses taux de 0,25 point à 4 reprises en 2024 (juin, septembre, octobre et décembre) pour atteindre 3%.

En rendant le crédit moins « couteux » les 2 instances veulent inciter les entreprises et les ménages à emprunter et investir pour relancer l'économie.

Taux directeurs des principales banques centrales



«La direction est claire : nous prévoyons de baisser davantage les taux d'intérêt»
Christine Lagarde

Note: Monthly snapshots; latest data as of Jan 15, 2025

Chart: Antje Schiffler • Source: ECB, BoE, SNB, SRR, FRED

I CONTEXTE ECONOMIQUE ET SITUATION BUDGETAIRE

Le contexte national

Un recul général du niveau d'épargne des collectivités

L'ensemble des collectivités locales subit de plein fouet l'effet ciseau qui se caractérise par une progression des dépenses de fonctionnement plus marquée que celle des recettes.

La revalorisation des valeurs cadastrales (+3,9%) n'aura pas suffi à compenser la hausse des dépenses.

Paradoxalement les collectivités ont continué à investir de manière importante en recourant plus massivement au levier de l'emprunt et en dégradant le niveau de leur fonds de roulement.

Les communes

SECTION DE FONCTIONNEMENT	23/22 %	2023 Md €	24/23 %	2024p Md €	FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	23/22 %	2023 Md €	24/23 %	2024p Md €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	+ 5,6	97,0	+ 2,5	99,5	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (4)	+ 9,4	26,9	+ 8,3	29,2
Recettes fiscales	+ 6,3	64,7	+ 2,0	66,0	financées par :				
Dotations et compensations fiscales	+ 3,6	16,5	+ 3,5	17,1	• Autofinancement (5)=(3)-(9)	+ 24,1	14,7	+ 6,4	15,7
Participations	+ 3,9	3,6	- 2,8	3,5	• Recettes d'investissement (6)	+ 5,0	12,2	+ 3,1	12,6
Produit des services	+ 5,7	7,3	+ 6,0	7,7	• Flux net de dette (7) =		- 0,0		+ 0,9
Autres	+ 4,1	5,0	+ 5,5	5,2	- Emprunts nouveaux*	- 12,6	6,5	+ 10,0	7,1
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	+ 4,9	82,4	+ 4,4	86,0	- Remboursements (8)*	+ 2,9	6,5	- 4,0	6,2
Dépenses de personnel	+ 3,4	43,5	+ 4,9	45,7	VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (9)	-	- 0,1	-	- 2,2
Charges à caractère général	+ 8,4	21,3	+ 3,5	22,0	ENCOURS DE DETTE au 31/12	- 0,1	65,6	+ 1,4	66,5
Dépenses d'intervention	+ 5,0	14,4	+ 3,8	14,9					
Autres	- 7,9	1,6	+ 0,0	1,6					
Intérêts de la dette	+ 17,8	1,5	+ 12,0	1,7					
ÉPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)	+ 9,4	14,7	- 7,8	13,5					
ÉPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)	+ 15,3	8,2	- 10,9	7,3					

Budgets principaux

p : prévisions

* hors opérations financières

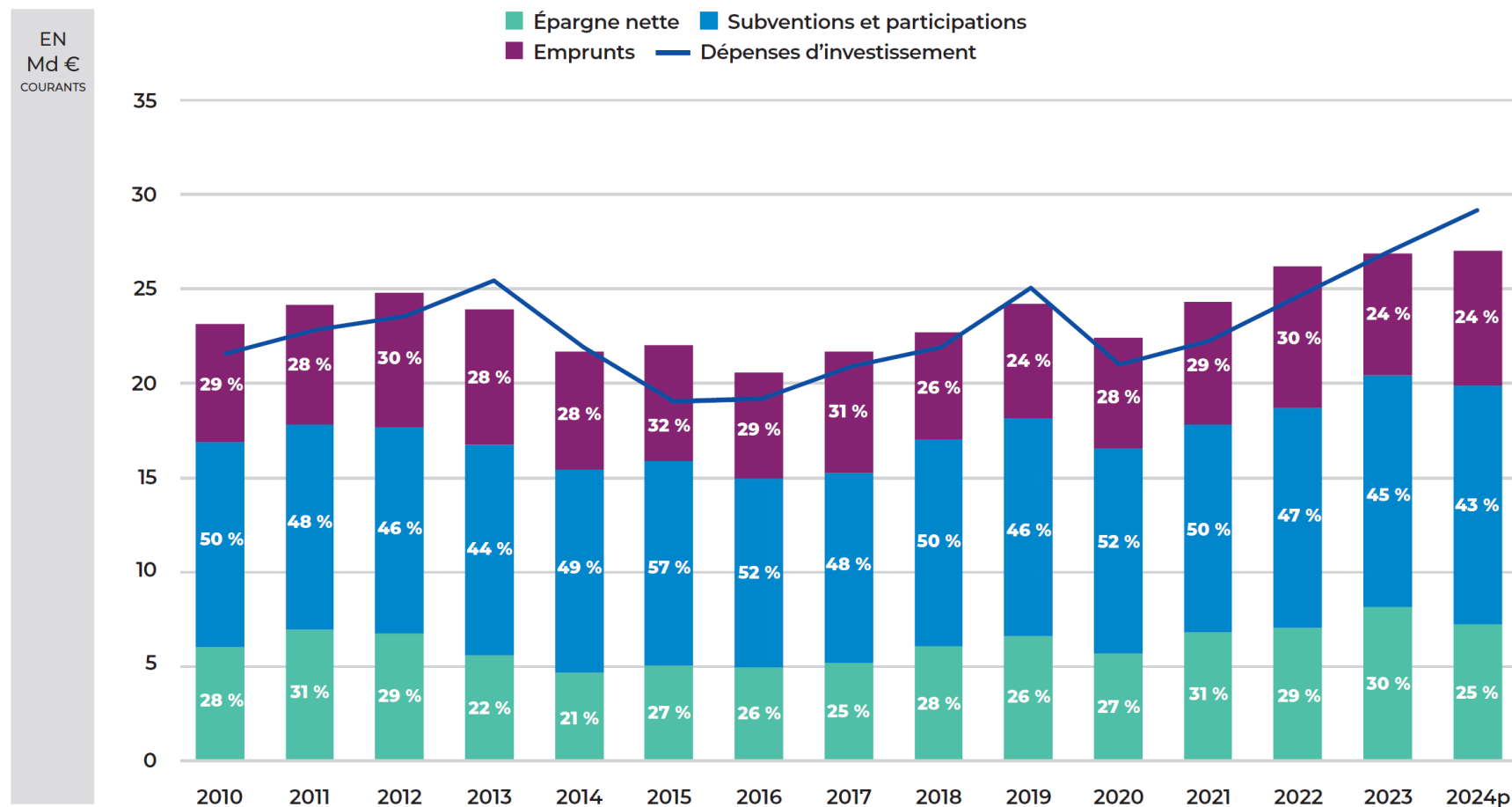
(9)=(3)+(6)+(7)-(4)

Source : La banque postale

I. CONTEXTE ECONOMIQUE ET SITUATION BUDGETAIRE

Financement des investissements des communes

© La Banque Postale

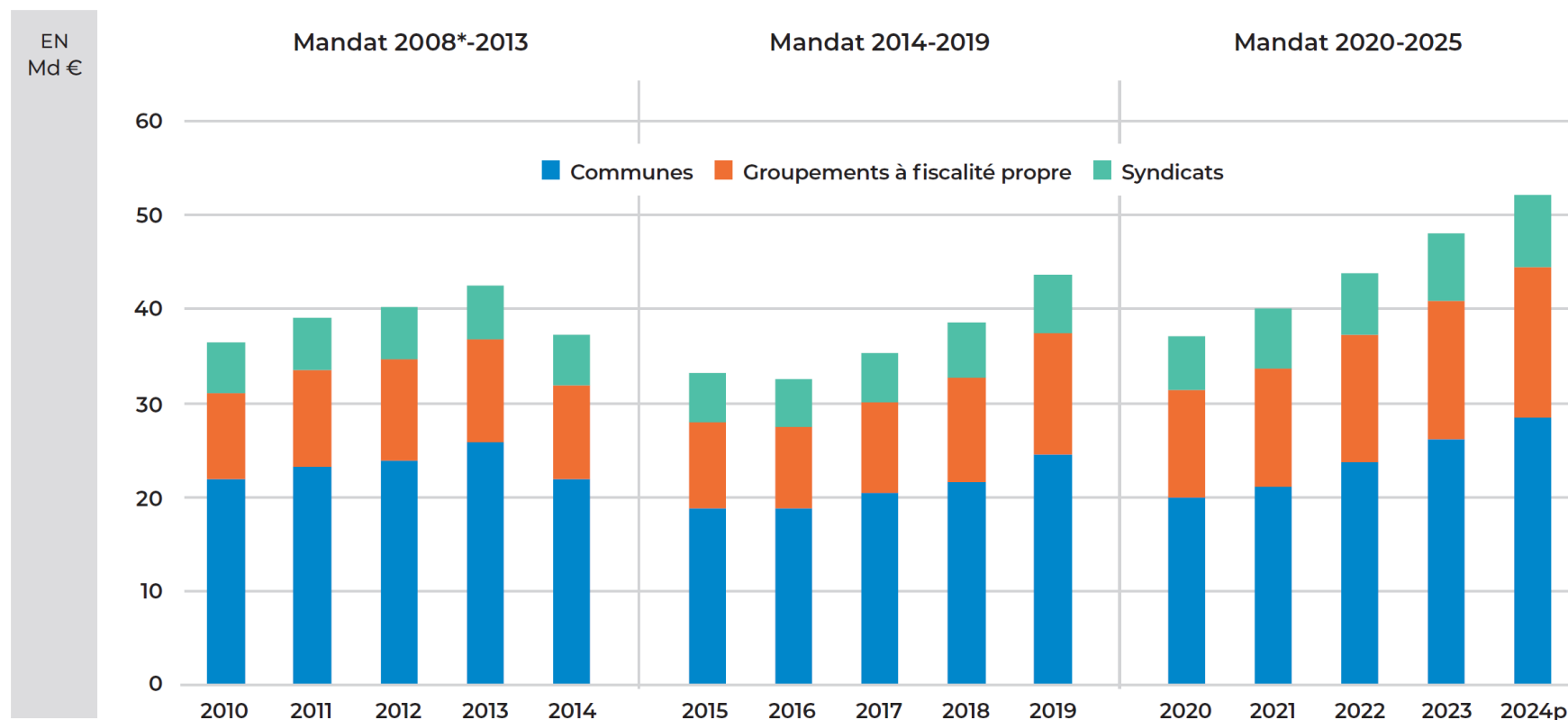


Source : Balances comptables DGFIP (budgets principaux), prévisions La Banque Postale. Lorsque l'ensemble des financements est supérieur à 100 %, il y a un abondement du fonds de roulement, quand il est inférieur (comme en 2024), il y a un prélèvement sur le fonds de roulement.

I. CONTEXTE ECONOMIQUE ET SITUATION BUDGETAIRE

Dépenses d'équipement des collectivités du bloc communal

© La Banque Postale



Source : Balances comptables DGFIP (budgets principaux et annexes).

* à cause d'une rupture de série, ne sont affichés que les montants à partir de 2010.

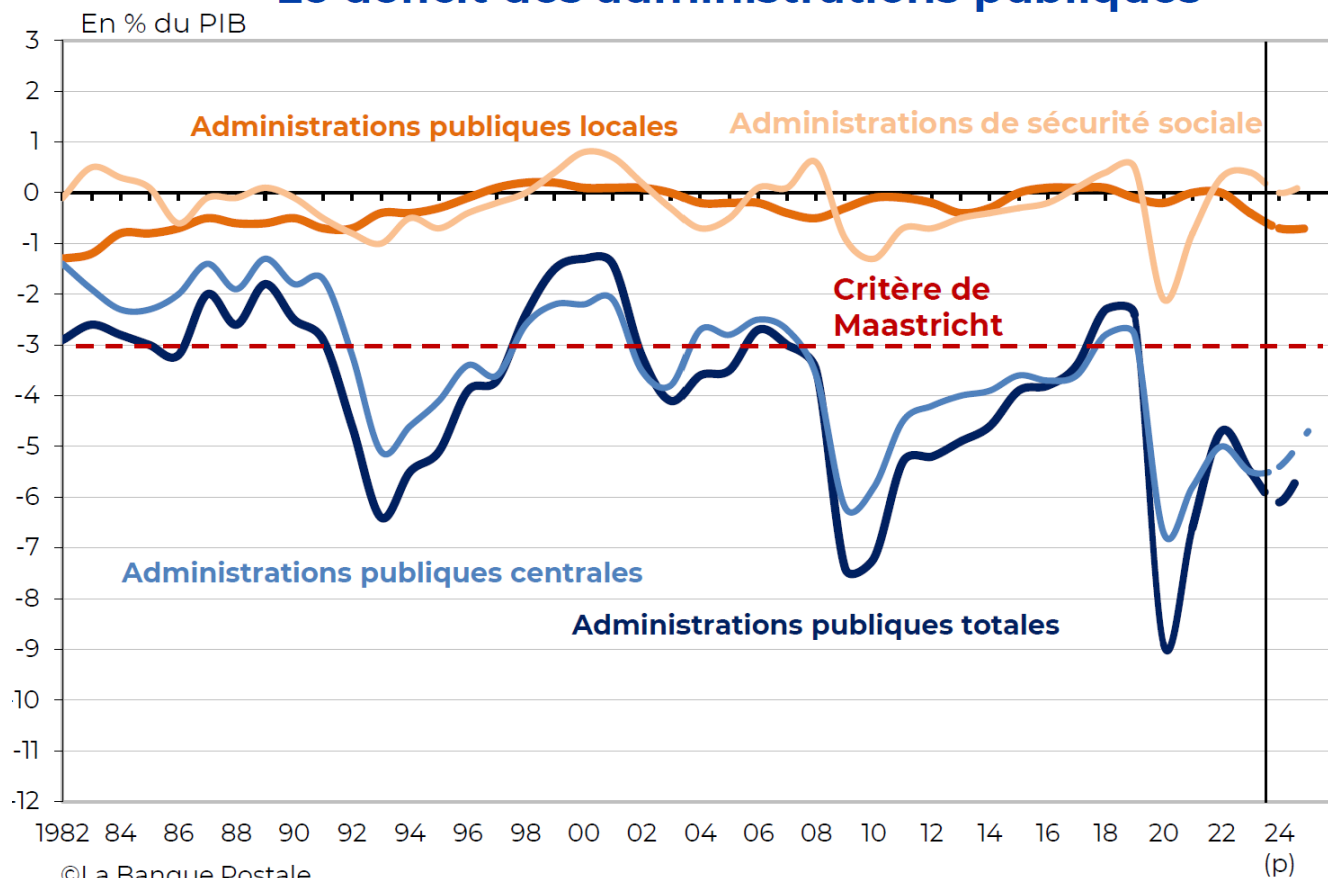
I CONTEXTE ECONOMIQUE ET SITUATION BUDGETAIRE

Un déficit record depuis 2021

L'année 2024 acte la poursuite d'un dérapage du déficit public qui atteint 6,1% du Produit Intérieur Brut (PIB).

La justification de cette dérive résulterait des deux constats suivants : des recettes fiscales moins importantes que prévu et des dépenses de fonctionnement en hausse.

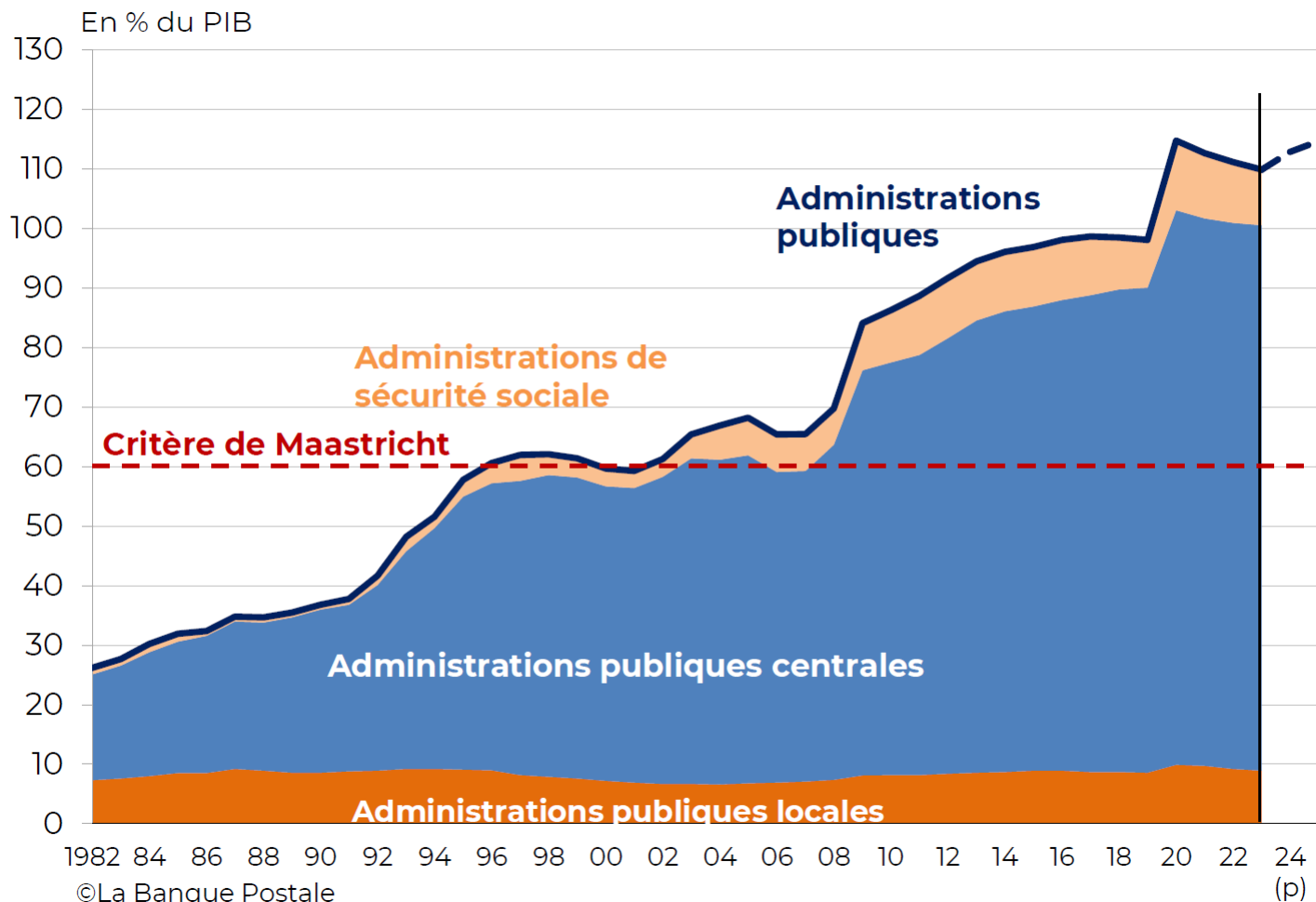
Le déficit des administrations publiques



« L'indépendance des prévisions en France doit être mieux garantie »

Le Président de la Cour des Comptes

La dette des administrations publiques



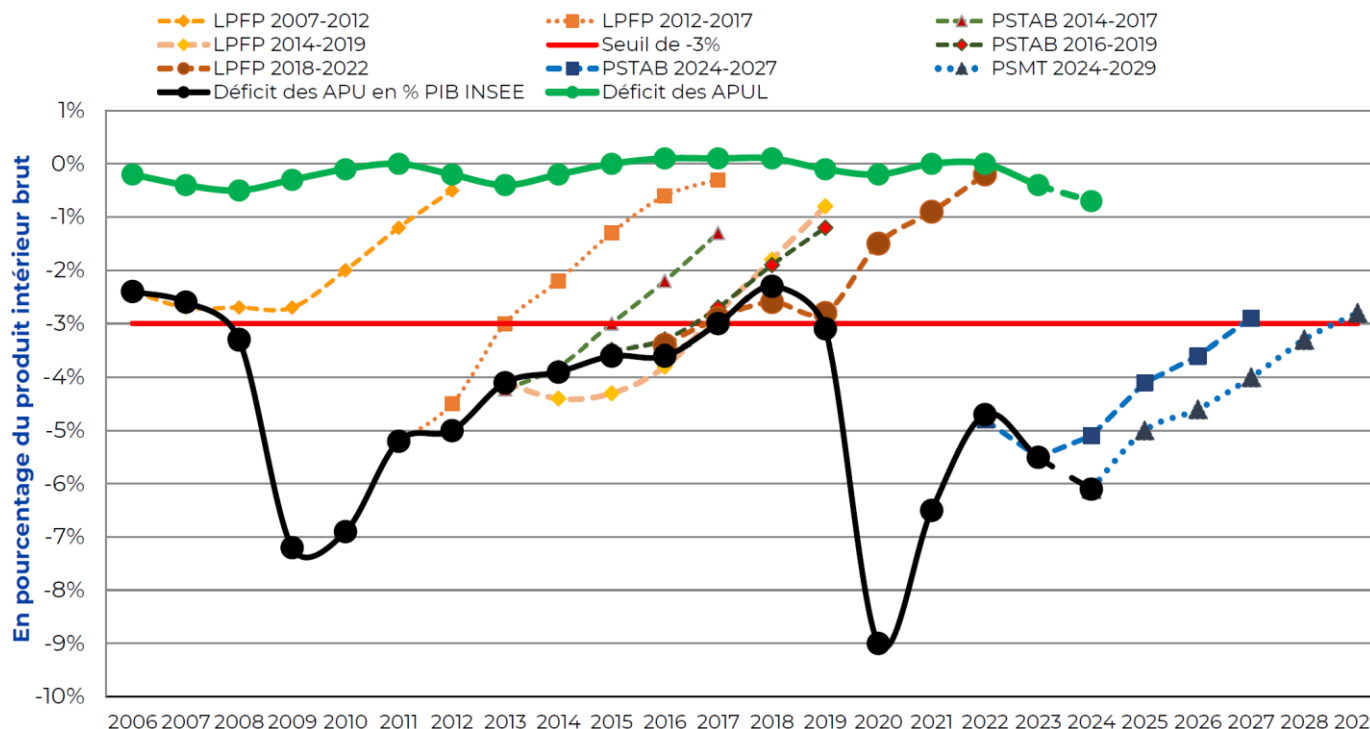
« La dette des collectivités est stable depuis 30 ans voire même en légère diminution et elle ne finance que l'investissement. »
Association des Maires de France

I CONTEXTE ECONOMIQUE ET SITUATION BUDGETAIRE

Une trajectoire non respectée

Pour mémoire la trajectoire votée dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 (LPFP) comprenait un objectif de baisse des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales de 0,5% par an, sans que cet objectif ne soit relié aux facteurs exogènes d'augmentation des dépenses de collectivités locales (dégel et revalorisation du point d'indice par exemple). Afin de pouvoir atteindre l'objectif d'un déficit public ramené à -5% du PIB en 2025, la loi finances prévoyait de mettre à contribution les collectivités territoriales pour participer à l'effort d'assainissement des comptes publics.

Déficit des administrations publiques et perspectives pluriannuelles



PSTAB = Programme de stabilité transmis chaque année à la Commission européenne
PSTM = Plan budgétaire et structurel à moyen terme (nouvelle dénomination du PSTAB)

I CONTEXTE ECONOMIQUE ET SITUATION BUDGETAIRE

Ce que prévoyait le projet de loi de finances 2025 pour les collectivités

Les mesures phares du projet de loi de finances 2025 (PLF)

- Instauration d'un fonds de réserve alimenté par une ponction de 2% sur les recettes des collectivités dont les dépenses de fonctionnement représentent plus de 40 millions d'euros.
- Réduction du taux du FCTVA de 16,404% à 14,850% (investissement).
- Suppression du FCTVA sur les dépenses de fonctionnement.
- Hausse de 4 points du taux de cotisation de la CNRACL (caisse de retraite des fonctionnaires).
- Réduction de 60% de l'enveloppe dédiée au fonds vert.

Ces mesures correspondraient pour la commune à une perte de 380 000 euros.

Les conséquences de la censure contre le gouvernement

- Non adoption d'une loi de finances pour 2025.
- Promulgation le 20/12/2024 de la loi spéciale (art 47 de la constitution et 45 LOLF).
- Promulgation le 30/12 du décret 2024-1253 fixant la répartition des crédits relatifs aux services votés pour assurer la continuité des services publics.
- Les crédits inscrits dans la loi de finances pour 2024 constituent la limite à ne pas dépasser.
- Suspension des dotations, subventions, appels à projets et soutien divers (300k€ obtenus en 2024 entre fonds vert et DETR).
- Financement des seuls projets d'investissement déjà en cours.

Les dates clés en vue de l'adoption du budget 2025

Le 23 janvier 2025 adoption par le Sénat du projet de loi de finances.

Les 30 et 31 janvier 2025 accord en Commission Mixte Paritaire (CMP) sur le contenu du projet de loi de finances.

Le 30 janvier 2025 promulgation du décret 2025-86 relatif à l'évolution du taux employeur des cotisations CNRACL.

Le 3 février 2025 examen des conclusions du rapport de la CMP par l'Assemblée nationale.

I CONTEXTE ECONOMIQUE ET SITUATION BUDGETAIRE

Le décret 2025-86 du 30 janvier 2025

- Le taux de la cotisation d'assurance vieillesse applicable aux rémunérations versées aux fonctionnaires territoriaux et hospitaliers passe de 31,65% à 34,65% en 2025 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier pour un coût supplémentaire estimé à 205 000 euros.

Ce taux sera ensuite augmenté de 3% chaque année entre 2026 et 2028 pour atteindre 43,65% et un surcoût à minima de 933 000 euros sur 4 ans pour la commune.

	2024	2025	2026	2027	2028	Total
Taux du décret	31,65%	34,65%	37,65%	40,65%	43,65%	
Coût supplémentaire / N-1		213 243 €	232 318 €	240 233 €	247 292 €	933 086 €

Les nouvelles dispositions du projet de loi de finances 2025

- Mise à contribution des collectivités au redressement des comptes publics via le DILICO *
- Maintien du taux du FCTVA à 16,404%
- Abondement de la DGF à hauteur de 150 millions d'euros contre 290 millions initialement prévus
- Prélèvement sur la Dotation forfaitaire (pas de données sur le montant)
- Confirmation de la hausse de 150 millions d'euros de la Dotation de solidarité rurale (DSR)
- Confirmation de la hausse de 140 millions d'euros de la Dotation de solidarité urbaine (DSU)
- Minoration de l'enveloppe dédiée à la Dotation de soutien à l'investissement locale
- Stabilité de l'enveloppe dédiée à la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

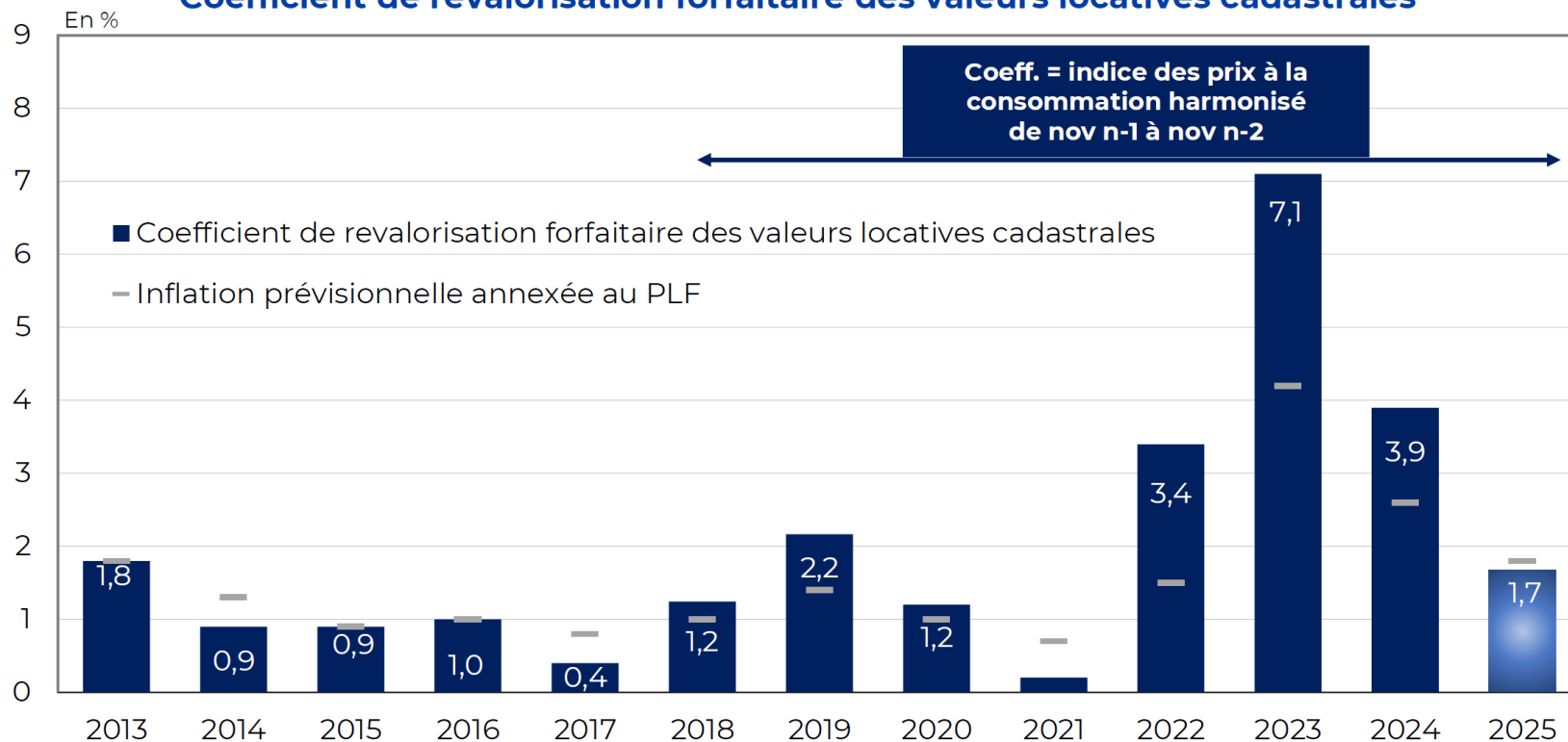
* La commune serait contributrice autour de 50k€ (hypothèse à consolider)

I CONTEXTE ECONOMIQUE ET SITUATION BUDGETAIRE

Le coefficient de revalorisation des bases locatives

Depuis 2018, le coefficient de revalorisation des bases des valeurs locatives est calculé par rapport au niveau de l'inflation ce qui s'est traduit en 2023 par une hausse de +7,1% et + 3,9% en 2024.

Coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales



Source : [Insee](https://www.insee.fr)

Entre 2021 et 2023 l'évolution du produit de fiscalité directe qui représente + 2,4 millions a permis d'amortir en partie le choc inflationniste sur la même période. Avec un taux de revalorisation de 1,7% pour 2025, la ville « perd » la seule recette de fonctionnement dynamique qui lui permettait de contrebalancer la hausse des dépenses.

II. LA SITUATION BUDGETAIRE DE LA COMMUNE AU 31/12/2024

II LA SITUATION BUDGÉTAIRE DE LA COMMUNE AU 31/12/2024

Des finances saines

Les principaux ratios financiers

Au 31 décembre 2024, les indicateurs financiers confirment que la commune dispose de finances saines même si le contexte très contraint conduit à une dégradation de son niveau d'épargne par rapport à 2023. Le ratio de désendettement (3,7 ans) et le niveau de l'encours de dette (-29% par rapport à 2020) sont la traduction de la capacité d'autofinancement sur laquelle la commune a pu s'appuyer pour financer ses investissements depuis 2020, sans recours au levier de la fiscalité et à l'emprunt.

Principaux ratios financiers	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne de la strate (2023)**
Épargne brute	6 047 590 €	5 758 460 €	4 886 468 €	4 896 086 €	4 309 483 €	209 €/habitant pour Joinville 208 €/habitant pour la moyenne
Épargne brute / recettes réelles de fonctionnement	16,18 %	15,81 %	13,06 %	12,64%	10,22 %	
Encours (au 31.12)	21 379 315 €	19 634 480 €	17 945 745 €	16 465 059 €	15 065 557 €	732 €/habitant pour Joinville 801€/habitant pour la moyenne
Capacité de désendettement de la commune*	3,5	3,4	3,9	3,5	3,7	La règle d'or fixe un plafond entre 11 et 13 ans
Épargne nette	3 953 249 €	3 780 913 €	3 153 787€	2 968 491 €	2 709 365 €	131 €/habitant pour Joinville 124 €/habitant pour la moyenne
Encours de dette / Recettes réelles de fonctionnement	57,18 %	53,89 %	47,91 %	42,49 %	37,43 %	

* Encours (au 31.12) / Épargne brute (exprimée en nombre d'années)

** Pour rappel la commune est passée au dessus du seuil de 20 000 habitants au 1^{er} janvier 2024 mais les moyennes de la strate sont celles des communes de moins de 20 000 habitants

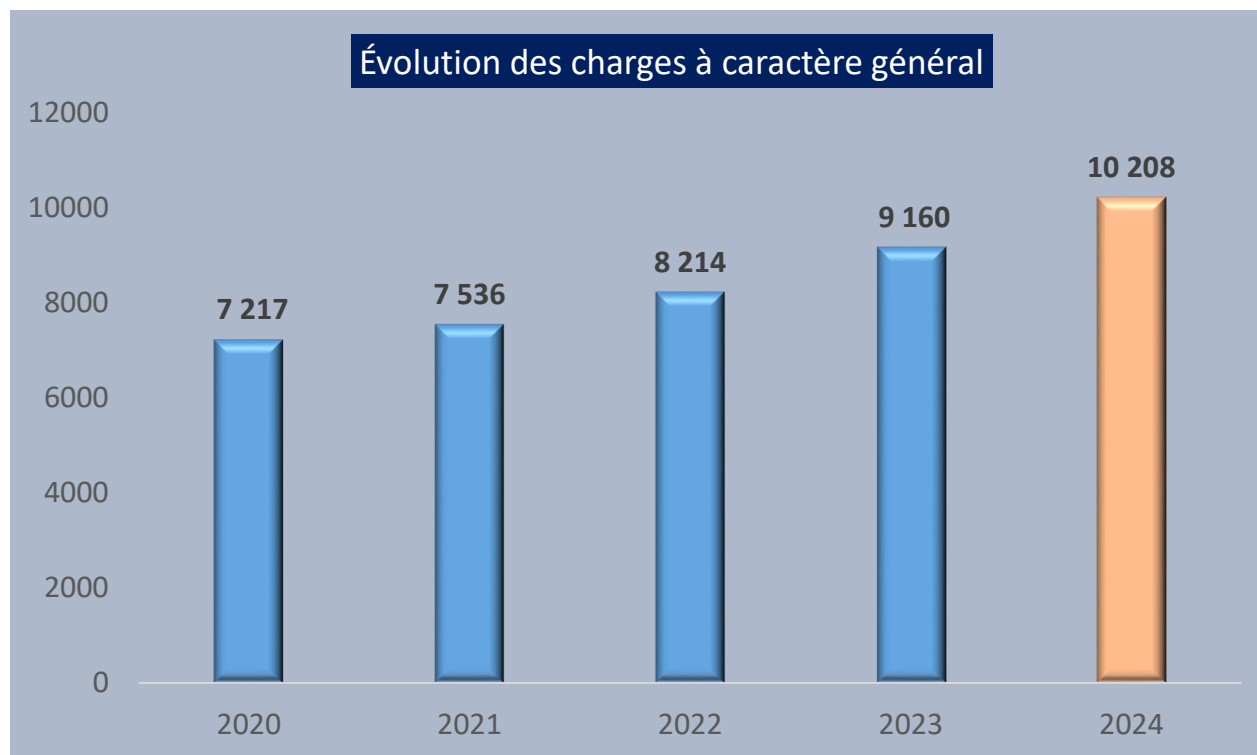
II LA SITUATION BUDGÉTAIRE DE LA COMMUNE AU 31/12/2024

Un effet ciseau sur la section de fonctionnement qui s'accroît

Des dépenses de fonctionnement qui progressent plus vite que les recettes

En 2024 les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé de +5,4% par rapport à 2023 tandis que la hausse des recettes n'a été que de + 3,28%.

Les deux postes de dépenses qui progressent le plus sont les charges à caractère général et les dépenses de personnel.



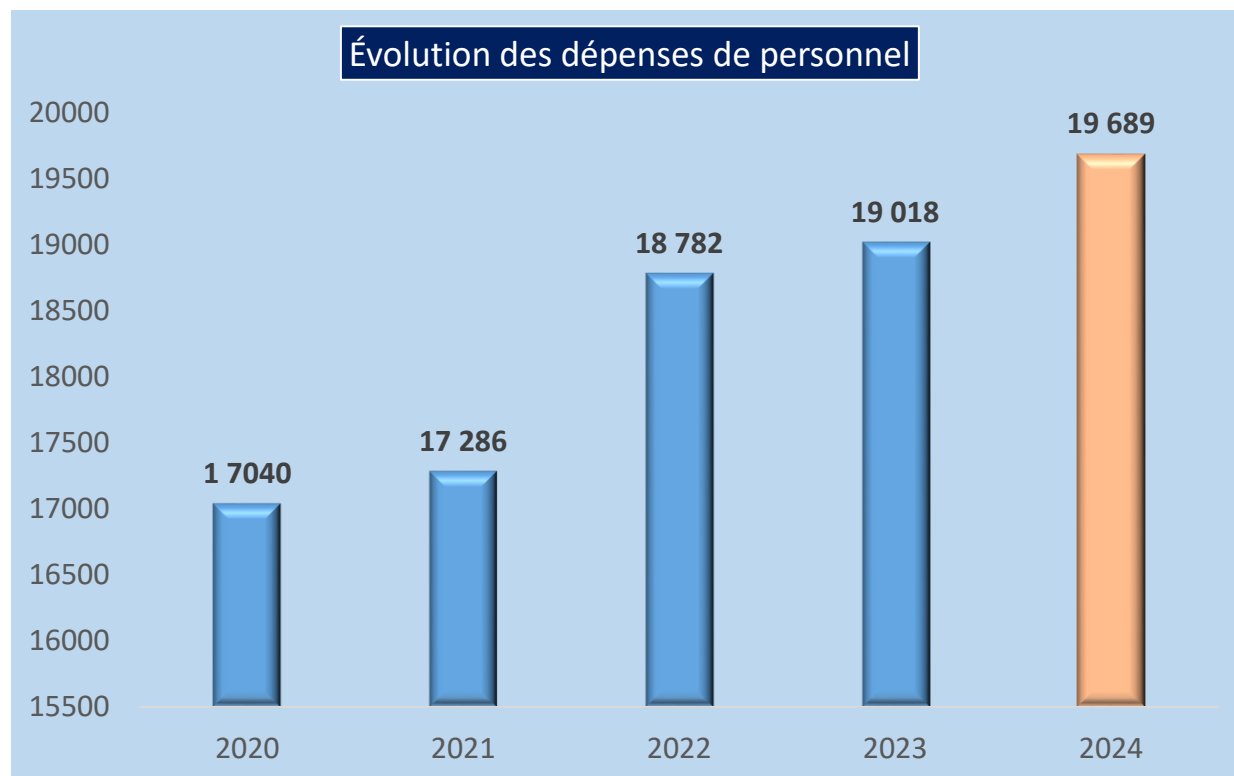
✓ Les charges à caractère général (+11,44% comme en 2023) avec notamment :

- + 26,47% de coûts de maintenance
- +22,19% de hausse du coût du contrat de restauration scolaire
- +10 % de hausse pour la facture énergétique
- + 7,24% pour l'entretien du domaine public

II LA SITUATION BUDGÉTAIRE DE LA COMMUNE AU 31/12/2024

Un effet ciseau sur la section de fonctionnement qui s'accroît

Des dépenses de fonctionnement qui progressent plus vite que les recettes



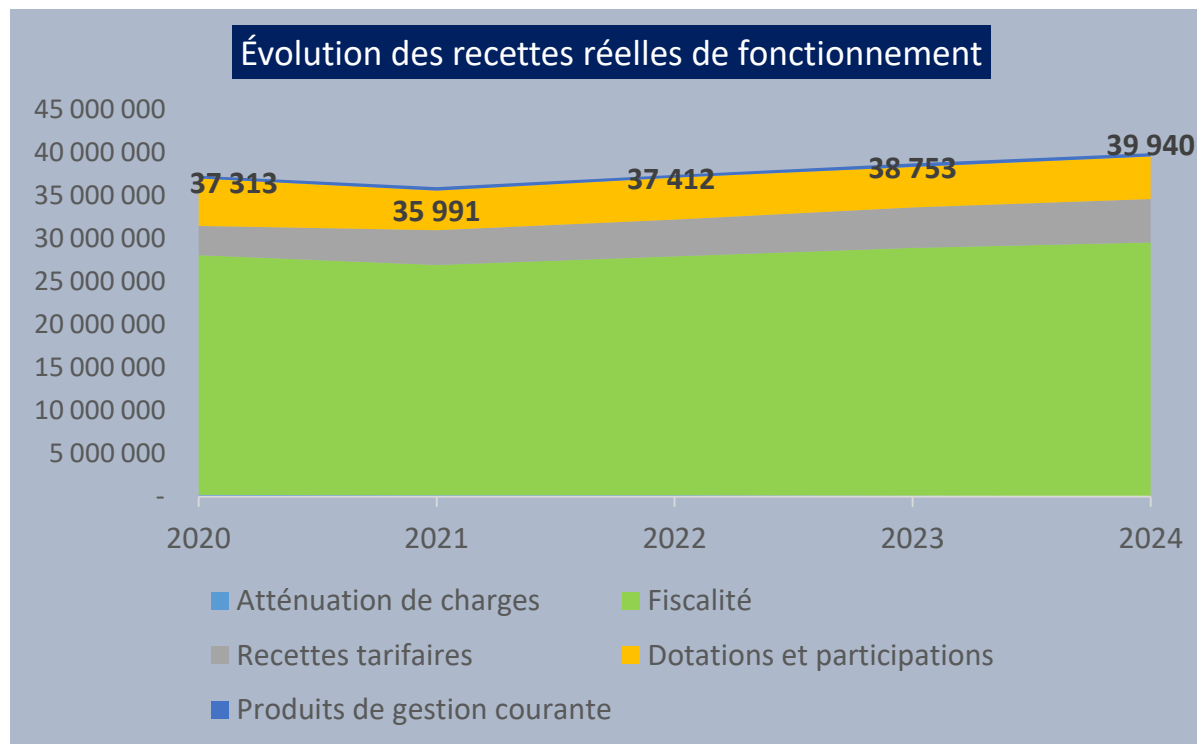
✓ Les charges de personnel (+3,52%) notamment :

- Sous l'effet de la charge en année pleine de la hausse du point d'indice de juillet 2023
- Suite à l'augmentation de 5 points d'indice au 1^{er} janvier 2024 pour l'ensemble des fonctionnaires
- En intégrant la hausse d'1 point de cotisation de la part patronale de CNRACL
- Avec la prise en charge en année pleine de 75% du remboursement des titres de transport
- Avec l'impact des avancements de grades 2023 sur le budget 2024

II LA SITUATION BUDGÉTAIRE DE LA COMMUNE AU 31/12/2024

Un effet ciseau sur la section de fonctionnement qui s'accroît

Des recettes réelles de fonctionnement qui ne bénéficient plus de la dynamique fiscale



L'exercice 2024 marque une vraie rupture :

- ✓ Le produit des impôts directs augmente de 3,23%
- ✓ Les droits de mutations reculent de - 13,09% (après une baisse de 36% en 2023 par rapport à 2022)
- ✓ Les recettes tarifaires progressent de +7,21% (contre + 10,26% en 2023)
- ✓ Les dotations et participations sont en hausse de +1,98% sous l'effet du passage au dessus du seuil de 20 000 habitants
- ✓ Les produits de gestion diminuent de - 7,16% en raison notamment du transfert de la gestion des marchés alimentaires au territoire Paris Est Marne et Bois au 1^{er} septembre.

Les recettes réelles progressent de + 3,28% en 2024 (contre +3,55% en 2023).

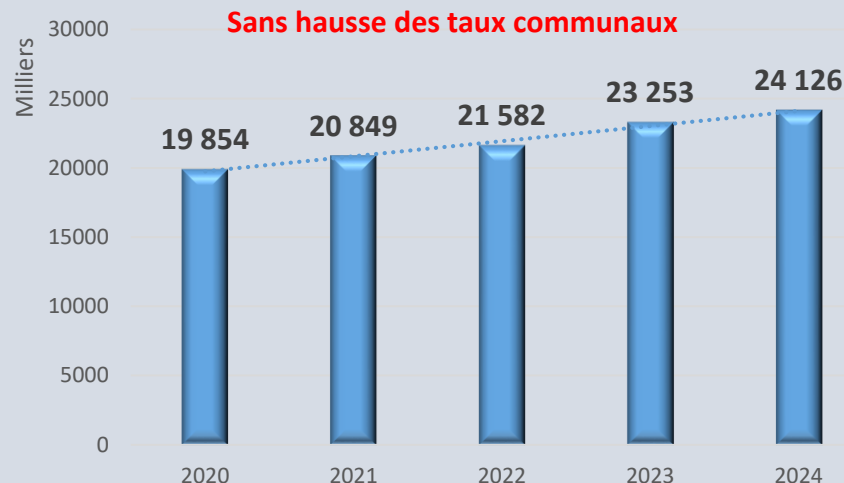
La commune a pu compter sur des recettes fiscales dynamiques entre 2022 et 2023, en raison d'un pic sur les droits de mutation à 2 millions (2022) et sur un taux de revalorisation des valeurs locatives de +7,1% (2023).

II LA SITUATION BUDGÉTAIRE DE LA COMMUNE AU 31/12/2024

Évolution des droits de mutation en M€



Évolution du produit des impôts directs en K€



La taxe de publicité foncière (TPF)

Elle regroupe des prélèvements effectués au profit des départements, des communes et de l'État.
Elle s'applique au taux normal pour l'acquisition d'un immeuble ancien.
Elle s'applique au taux réduit pour l'acquisition d'un immeuble neuf ou en l'état futur d'achèvement.

Détail de la taxe de publicité foncière.

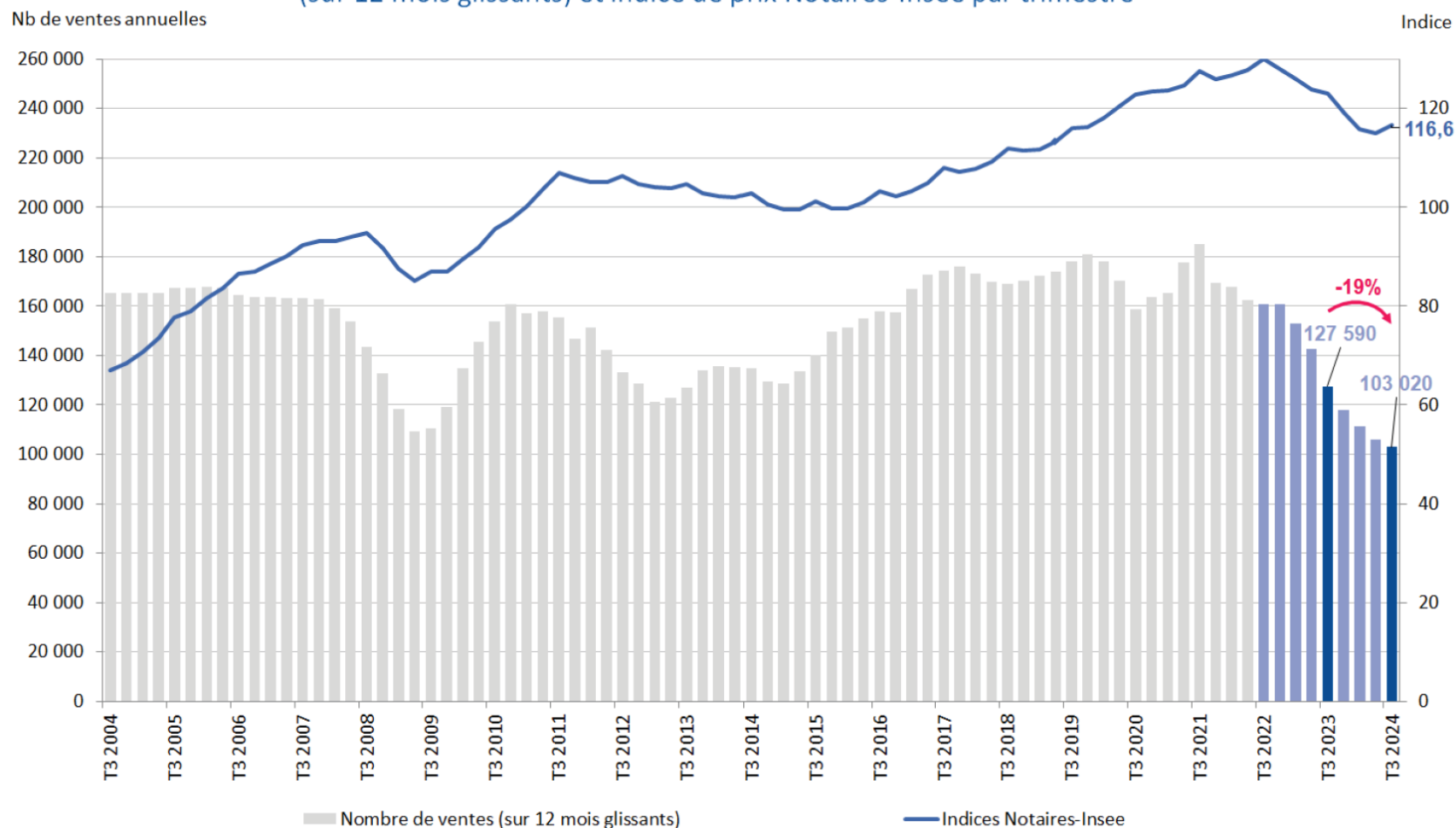
	Taux normal	Taux réduit
Département	3,80 %	0,70 %
ou, sur délibération taux minimum	1,20 %	
taux maximum	4,50 %	
Communes	1,20 %	
Taux global maximal	5,81 %	0,71 %
Frais d'assiette et de recouvrement *	2,37 %	2,14 %

* Les frais d'assiette et de recouvrement représentent un pourcentage du droit départemental.

La ville ne perçoit aucun droit de mutation sur les constructions neuves. Seul le ralentissement du marché de « l'ancien » impacte les finances communales.

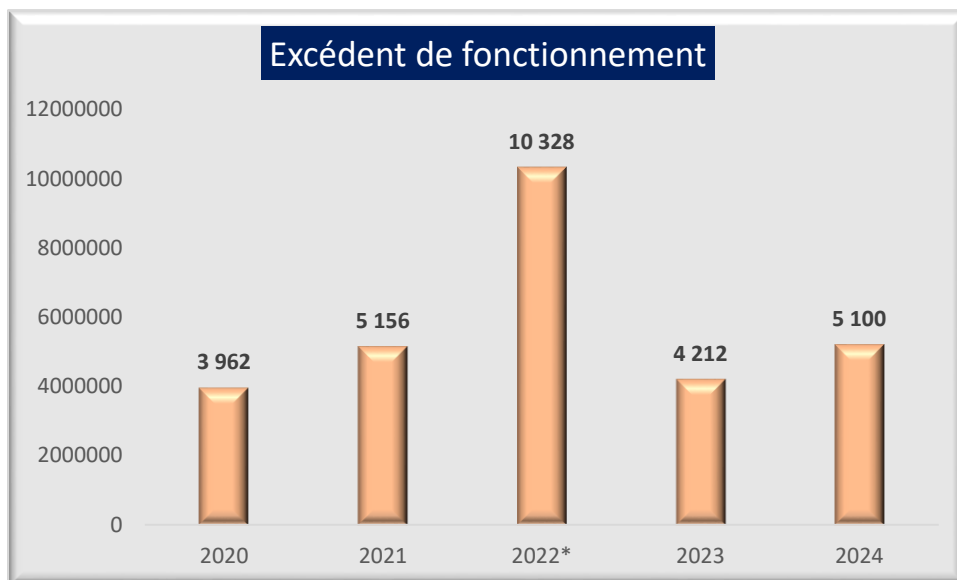
II LA SITUATION BUDGÉTAIRE DE LA COMMUNE AU 31/12/2024

Ile-de-France : nombre de ventes annuelles de logements anciens
(sur 12 mois glissants) et indice de prix Notaires-Insee par trimestre



II LA SITUATION BUDGÉTAIRE DE LA COMMUNE AU 31/12/2024

Un impact sur l'excédent de fonctionnement



* Reprise d'amortissements pour 4,2M

L'excédent de fonctionnement est le résultat du solde entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement (flux réels et écritures d'ordre).

Il a vocation à permettre le financement d'une partie des investissements.

En €	2020	2021	2022	2023	2024*
Résultat de clôture	3 962 730	5 156 229	10 328 366	4 212 011	5 100 966
Part affectée au financement des investissements de n+1	1 699 268	1 563 534	8 511 675	0	1 250 800

*résultat provisoire

II LA SITUATION BUDGÉTAIRE DE LA COMMUNE AU 31/12/2024

Le niveau de l'épargne

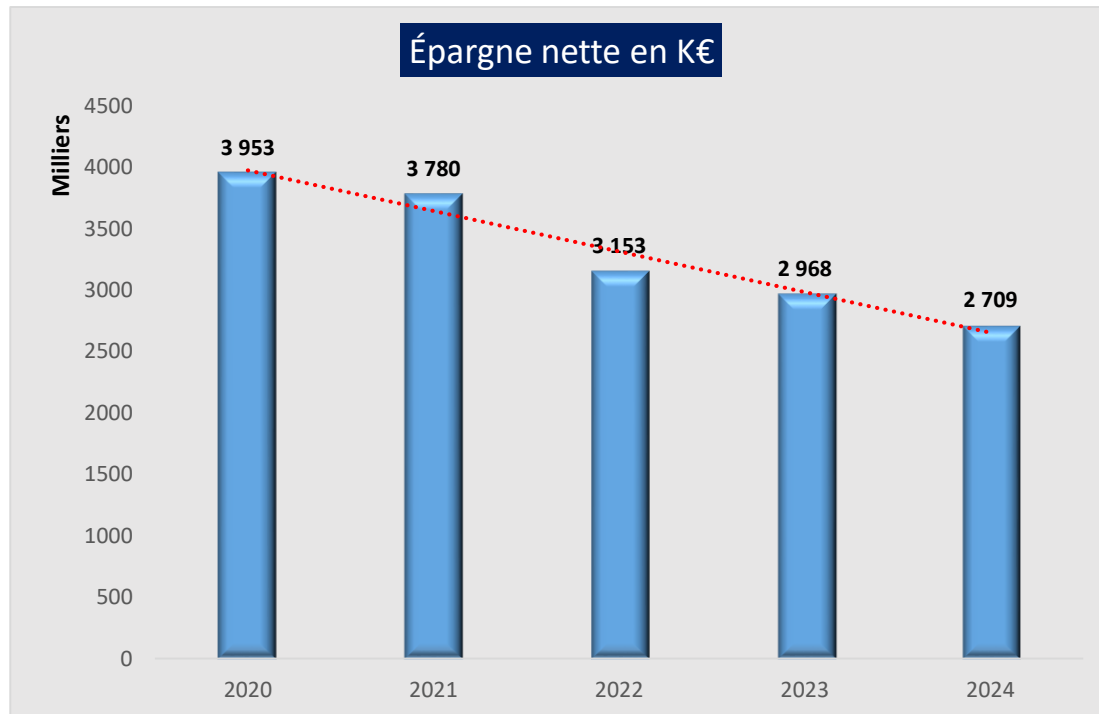
Un impact sur l'excédent de fonctionnement

Le solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement constitue « l'épargne brute ».

L'épargne nette correspond à l'épargne brute minorée du remboursement du capital de la dette.

Cet indicateur permet de connaître les réserves qui sont disponibles pour financer une partie des dépenses d'équipement.

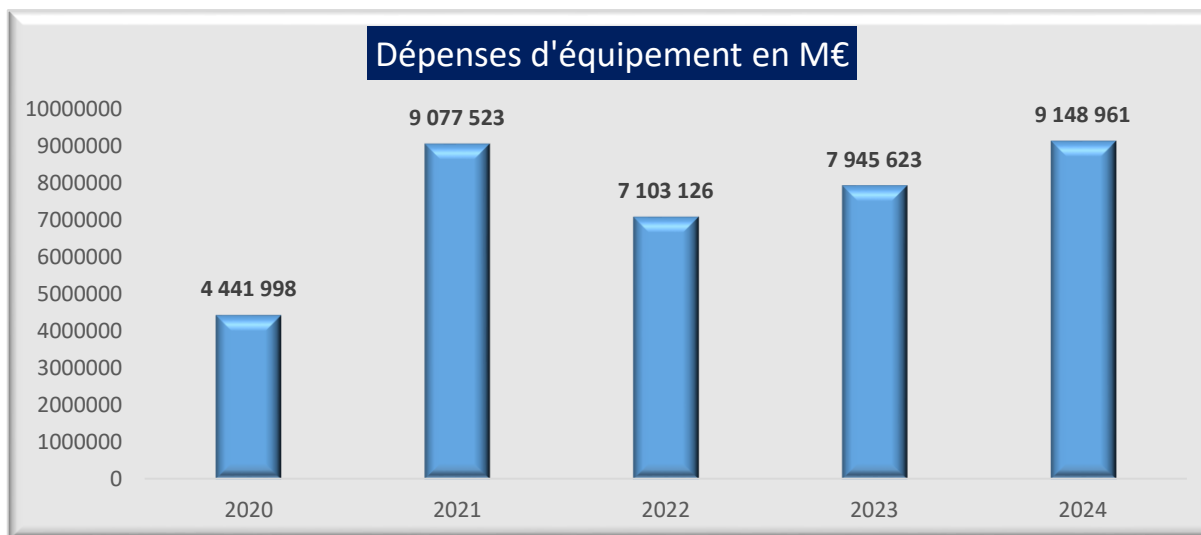
Avec une perte de - 8,23% entre 2023 et 2024 la commune subit un recul légèrement inférieur à la moyenne de l'ensemble du bloc communal (- 10,9%).



II LA SITUATION BUDGÉTAIRE DE LA COMMUNE AU 31/12/2024

Les investissements

Un niveau d'investissement en adéquation avec l'ambition affichée au PPI



En 2024 les dépenses d'équipement s'élèvent à 9,1 millions auxquels s'ajoutent 2,3 millions de dépenses engagées et qui seront reportées sur l'exercice 2025.

- ✓ 3,7 millions pour l'aménagement de l'espace public/réfection de voiries / site des délaissés de l'autoroute/cours oasis
- ✓ 800 000 euros pour l'entretien et l'amélioration de l'éclairage public
- ✓ 800 000 euros de mobilier/matériel informatique/équipements divers
- ✓ 700 000 euros d'euros dans les équipements scolaires
- ✓ 400 000 euros d'euros pour la construction du 3^{ème} gymnase
- ✓ 300 000 euros d'euros pour la vidéo protection
- ✓ 300 000 euros pour la plantation d'arbre/ végétalisation/mobilier urbain
- ✓ 300 000 euros d'euros pour la passerelle la « Belle équipe »
- ✓ 300 000 euros d'euros pour l'amélioration de réseaux et mise en conformité
- ✓ 100 000 euros pour les structures petite enfance
- ✓ 100 000 euros pour les structures sportives

II LA SITUATION BUDGÉTAIRE DE LA COMMUNE AU 31/12/2024

Les investissements

Un niveau d'investissement en adéquation avec l'ambition affichée au PPI

Parallèlement la commune a enregistré pour près de 2,1 M€ de recettes d'investissement :

- ✓ 800 000 euros de produit de la taxe d'aménagement
- ✓ 800 000 euros de remboursement sur la TVA acquittée en 2022 sur les dépenses d'équipement
- ✓ 300 000 euros de produit des amendes de police
- ✓ 200 000 euros de subventions

Auxquels s'ajoutent 1,4 millions de produits de cessions dont :

- ✓ 900 000 euros pour la vente du terrain au 57 quai de la Marne (projet Artemisia)
- ✓ 400 000 euros pour la vente du dépôt Lurot 26 avenue de Joinville (siège départemental de Logirep)

Ainsi que la somme de 1M€ de boni de liquidation (opération neutre puisque reversement auprès des bailleurs).

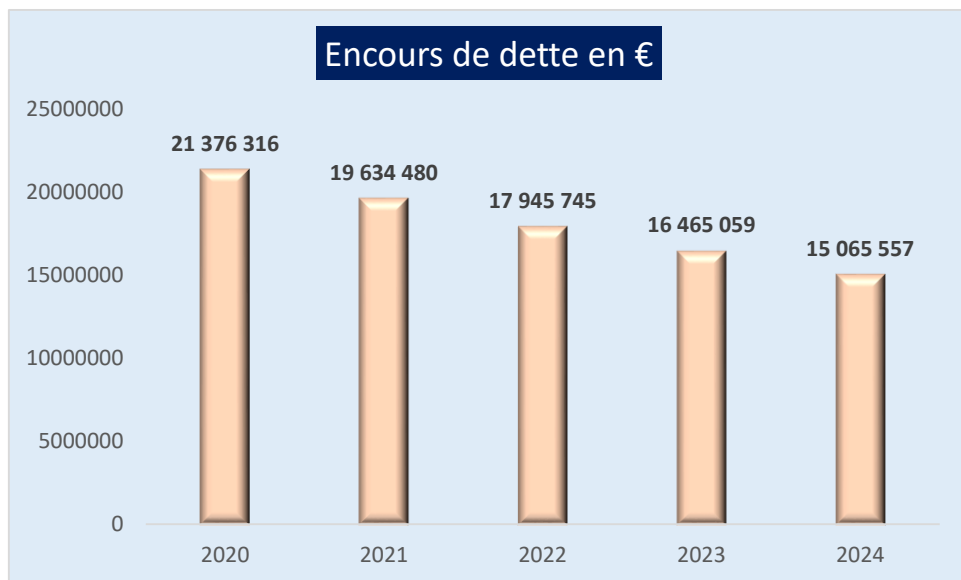
Grâce à l'affectation des 4,4 millions d'excédent de fonctionnement 2023, la commune n'a pas eu besoin de lever l'emprunt d'équilibre de 2,3 millions qui avait été inscrit au budget primitif et a fait l'objet d'une annulation dans le cadre de la décision modificative.

Le dernier emprunt souscrit par la commune remonte à 2019.

II LA SITUATION BUDGÉTAIRE DE LA COMMUNE AU 31/12/2024

La dette communale

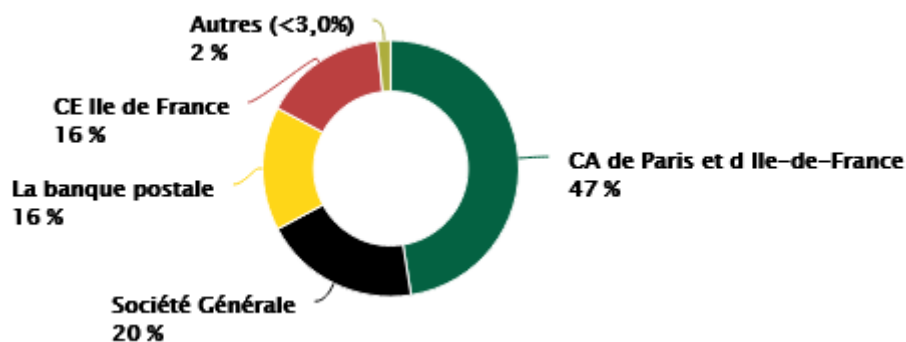
Une dette qui diminue de -29,5% entre 2020 et 2024



Au 31/12/2024 l'encours de dette s'élève à 15 065 557 €.

L'annuité remboursée sur l'exercice 2024 représente 1 645 838 € répartie entre

- 1 380 700 € pour le capital
- 265 138 € pour les intérêts.



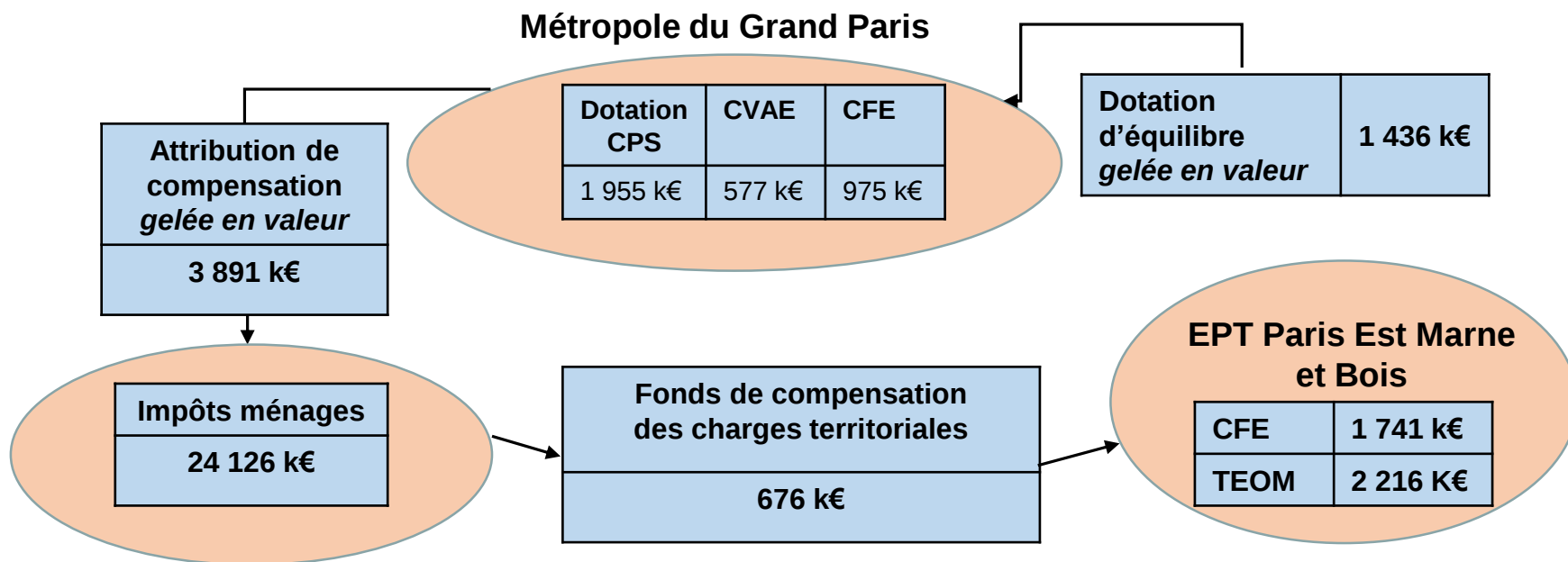
- La durée de vie résiduelle des 12 lignes d'emprunt est de 12 ans et 7 mois
- L'intégralité des emprunts sont répertoriés en catégorie A1 selon la charte de bonne conduite GISLER
- 87% de l'encours correspond à du taux fixe pour un taux moyen de 1,21% contre 1,61% en 2023.

II LA SITUATION BUDGÉTAIRE DE LA COMMUNE AU 31/12/2024

Les flux budgétaires intercommunaux

- Le 1^{er} janvier 2024 la gestion du budget annexe du Port de plaisance a été transférée au territoire
- Depuis le 1^{er} septembre 2024 la gestion des marchés alimentaires de Joinville-le-Pont est assurée par le territoire
- L'établissement Public Territorial Paris Est Marne et Bois assume donc les compétences suivantes :
Aménagement/Cohésion sociale, Développement économique, Eau et assainissement, Environnement et transition écologique/Plan Climat Air Énergie, Habitat / Logement, Régie intercommunale des marchés alimentaires, Tourisme, Urbanisme.

Les flux financiers en 2024



CPS = dotation de compensation part salaire CVAE = cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises CFE = cotisation foncière des entreprises TEOM : taxe d'enlèvement des ordures ménagères

III. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

III LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Un budget 2025 ambitieux dans un contexte contraint

La période troublée que nous connaissons avec des crises successives (politique, économique, sociale, environnementale) entraîne un climat de défiance vis-à-vis des institutions. Dans ce contexte les communes ont un rôle essentiel à jouer, puisqu'elles constituent l'échelon le plus ancien, mais surtout le plus proche des citoyens et de leurs préoccupations.

Malgré les fortes contraintes économiques, l'équipe municipale a fait le choix d'un budget 2025 ambitieux, afin de répondre aux attentes des Joinvillais, en leur garantissant un haut niveau de service public et en poursuivant la transformation de la commune en la dotant de nouveaux équipements.

Ce budget est également l'occasion pour Joinville-Le-Pont de réaffirmer son engagement en matière de développement durable à travers des actions au service de la transition environnementale. La M57 rend d'ailleurs obligatoire, à partir des comptes administratifs ou comptes financiers uniques 2024, la production d'une annexe « budgétisation verte » dont l'objectif est de pouvoir classer une partie des dépenses d'investissement selon leur impact sur l'environnement.

Pour pouvoir relever ces différents défis la collectivité s'appuiera sur :

- Un pilotage budgétaire permettant de préserver la santé financière de la commune.
- Un maintien des taux communaux de fiscalité pour la onzième année consécutive.
- La recherche de nouveaux financements.
- Une gestion active de sa trésorerie.
- Un recours à l'emprunt calibré en fonction du rythme de réalisation des investissements.

Et en composant avec les incertitudes ou contraintes suivantes :

- Impact des mesures gouvernementales issues de la future loi de finances 2025 ?
- Absence de reprise du marché immobilier et donc stagnation voir baisse des droits de mutation ?
- Absence de dynamique sur les recettes fiscales.
- Hausse des taux d'intérêts ?

III LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Un budget 2025 ambitieux dans un contexte contraint

La transition écologique

La ville depuis plusieurs années porte une politique ambitieuse en matière de transition écologique autour de :

- La nature en ville (désimperméabilisations de plus de 10 000 m², forêt urbaine, cour oasis, etc.).
- La sobriété (rénovation de l'éclairage public, performance thermique du bâti, énergies renouvelables, écoresponsabilité de la ville, etc.).
- La santé (alimentation issue de l'agriculture biologique dans les écoles, promotion des mobilités douces, actions en faveur des véhicules électriques, etc.).
- La sensibilisation et l'association des citoyens (soutien associatif ciblé comme la ressourcerie ou la permaculture, budget participatif, journées du développement durable, etc.).

En 2025, la commune consacrera près de 3 900 000 euros de crédits nouveaux pour la transition écologique et le développement durable :

- Renaturation et requalification des espaces publics 1 400 000 €
- Aménagement de la forêt urbaine et du site des délaissés de l'autoroute 1 200 000 €
- Verdissement de la flotte automobile 473 000 €
- Cours Oasis école Gressier 350 000 €
- Rénovation éclairage public 300 000 €
- Plantation d'arbres 70 000 €
- Achat de matériel reconditionné et fournitures recyclées 70 000 €
- Plan vélo 65 000 €

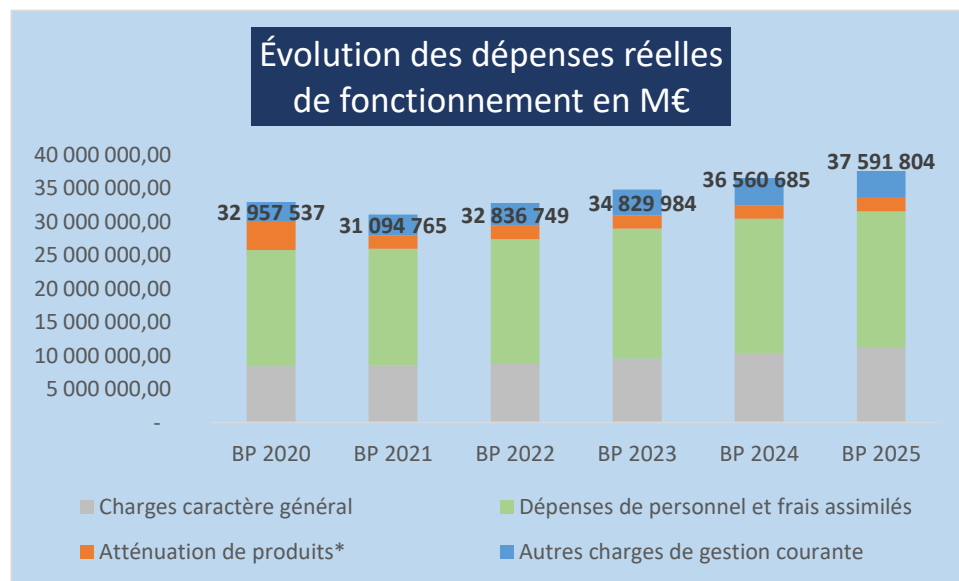
III LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Une section de fonctionnement sous tension

Les dépenses réelles de fonctionnement progresseraient de 3,01% par rapport à 2024.

Cette projection repose sur les hypothèses suivantes :

- Une hausse de + 8,48% des charges à caractère général
- Une stabilité des dépenses de personnel (+1,04%)
- Une hausse de 1,5% des atténuations de produits (péréquation)
- Une baisse de – 2,14% des charges de gestion courante



La section de fonctionnement est lourdement impactée par l'adoption de la loi de finances 2025 qui génère une hausse de 265 000 € des dépenses. Les charges de personnel subissent notamment une augmentation de 213 000 € des cotisations CNRACL.

* Le montant « atypique » des atténuations de produits en 2020 s'explique par la réversion par la commune du produit de la TEOM au territoire Paris Est Marne et Bois.

III LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Une section de fonctionnement sous tension

La structure des dépenses réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre)



Administration
générale

6,9 M€



Cadre de vie

3,8 M€



Petite enfance

2,1 M€



Sécurité

1,7 M€



Vie associative
et animations

2,5 M€



Education

7,7 M€



Action sociale

1,9 M€



Entretien du
patrimoine

4,5 M€



Culture,
jeunesse et
sport

3,3 M€



Péréquation intercommunale

3,1 M€

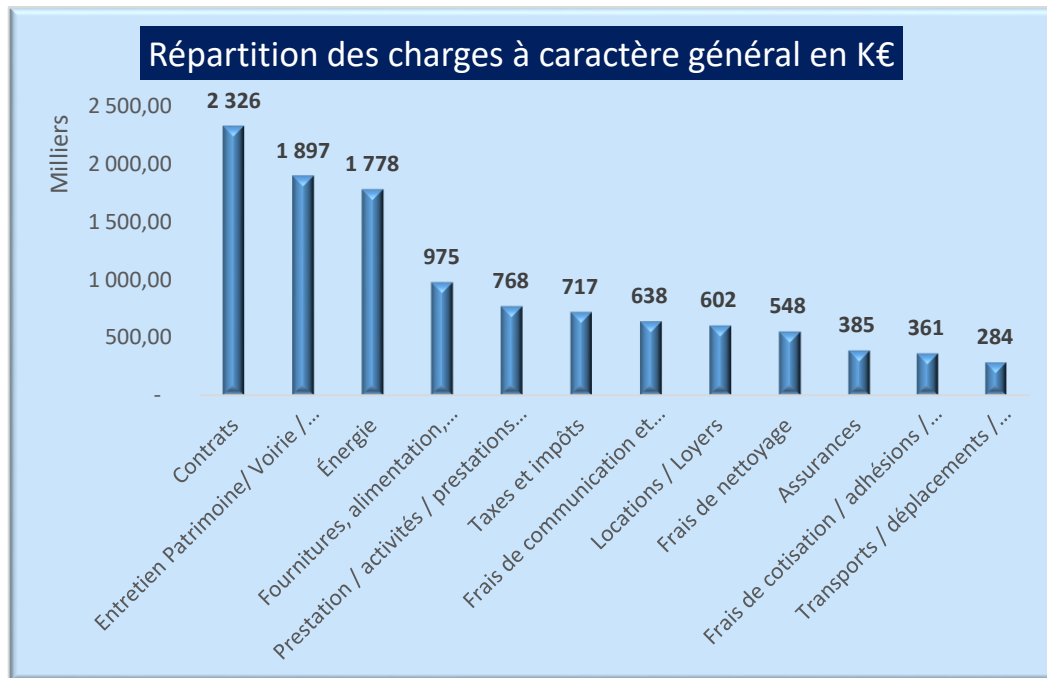
Le budget de fonctionnement de la commune est projeté à 37,5 millions d'euros.

III LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Une section de fonctionnement sous tension

La structure des dépenses réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre)

Dépenses réelles de fonctionnement projetées au BP 2025	Montant €
Charges à caractère général	11 284 703
Dépenses de personnel et frais assimilés	20 297 773
Atténuation de produits	1 992 794
Autres charges de gestion courantes	4 016 534
Total	37 591 804



Les charges à caractère général :

11 284 703 €

Les dépenses regroupées au sein de ce chapitre progressent de + 8,48% sous l'effet notamment de la hausse du contrat de restauration scolaire (+162 000 euros), des revalorisations des contrats d'assurances (+62 000 euros), de la dissolution de la société du Garage Nautique de l'Horloge (550 000 euros au titre de l'impôt sur les sociétés).

L'enveloppe dédiée aux actions de prévention à destination des agents est également augmentée de 50 000 euros.

Si l'on « isole » la dépense exceptionnelle liée à la société du Garage Nautique de l'Horloge **la hausse par rapport à 2024 représente + 3,19%.**

III LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Une section de fonctionnement sous tension

La structure des dépenses réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre)

Les charges de personnel et frais assimilés : 20 297 773 €

Suite à la promulgation du décret 2025-86 l'impact de l'augmentation de 3 points du taux de cotisation de la CNRACL est intégré pour 205 000 euros.

La répartition de ce budget par type de dépenses, ainsi que les actions portées par la commune sont développées dans la seconde partie du ROB consacrée aux ressources humaines.

Les atténuations de produits : 1 992 794 €

L'enveloppe consacrée aux contributions liées à la péréquation horizontale est en hausse (+1,48%) par rapport 2024 :

- Le prélèvement FPIC* au titre de la solidarité entre communes est projeté à 491 000 €.
- Le reversement au FNGIR** est reconduit à l'identique pour 1 436 394 € (constant depuis 2017).

Les autres charges courantes: 4 016 534 €

- Le soutien de la commune au monde associatif ne se dément pas avec une enveloppe de près de 1 000 000 €.
- La subvention à destination du CCAS est sanctuarisée autour de 1 100 000 €.
- La subvention d'équilibre nécessaire au fonctionnement du budget annexe du cinéma est reconduite à hauteur de 110 000 €.
- La contribution au Fonds de compensation des charges transférées à l'EPT est inscrite pour 770 000 €.

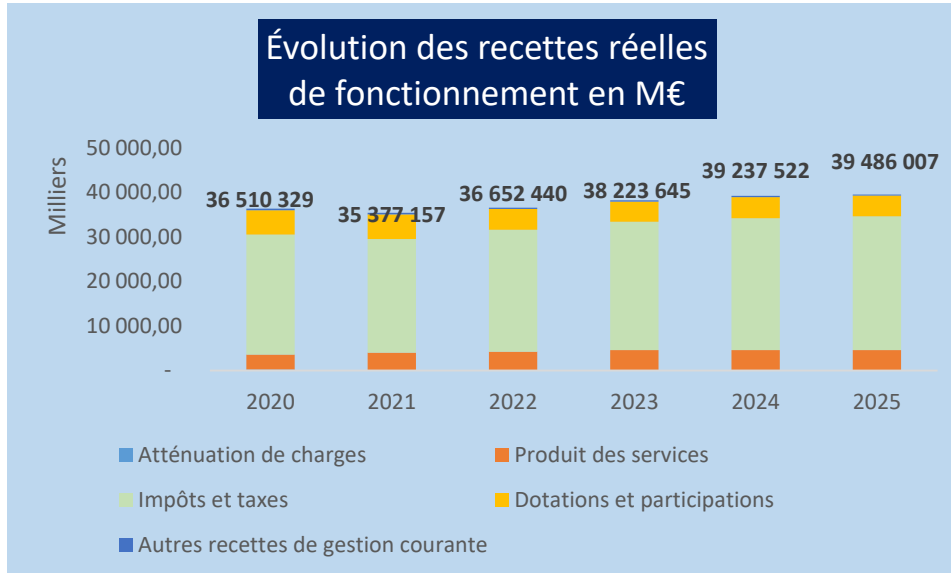
*Fonds de péréquation des ressources intercommunales

** Fonds national de garantie individuelle des ressources

III LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Une section de fonctionnement sous tension

La structure des recettes réelles de fonctionnement



Les recettes réelles de fonctionnement progresseraient de 1,2 % par rapport à 2024.

Cette projection repose sur les hypothèses suivantes :

- Une absence de dynamique sur le produit de la fiscalité + 1,29%
- Une faible croissance du produit de l'activité des services + 2,21%
- Une baisse des dotations et participations – 1,86%
- Une baisse des recettes de gestion courante -27%

Les inscriptions de recettes se fondent sur des données objectives mais en retenant généralement les hypothèses les moins favorables.

Ce principe de prudence est plus que jamais nécessaire dans un contexte budgétaire marqué par de nombreuses incertitudes.

III LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Une section de fonctionnement sous tension

La structure des recettes réelles de fonctionnement



Fiscalité

30 M€



Petite enfance

1,3 M€



Dotation de
l'Etat

2,9 M€



Redevance
domaine
publique

1 M€



Culture, sport,
locations, etc.

0,8 M€



Education,
jeunesse,
périscolaire

2,7 M€



Flux inter
budget

0,7 M€

Les recettes réelles de fonctionnement de la commune sont projetées à 39,4 millions d'euros.

III LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Une section de fonctionnement sous tension

La structure des recettes réelles de fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement projetées au BP 2025	Montant €
Atténuation de charges	40 000
Produits des services	4 569 175
Impôts et taxes	30 008 408
Dotations et participations	4 641 169
Autres recettes de gestion courante	227 255
Total	39 486 007

Les produits de l'activité des services : 4 569 175 €

Les recettes regroupées au sein de ce chapitre progressent de + 2,21% sous l'effet essentiellement d'une légère dynamique sur les redevances d'occupation du domaine public et les participations familiales.

En revanche le transfert de la gestion des marchés forains au territoire se traduit par une perte de recettes de 230 000 euros, compensée en partie par des dépenses induites que la collectivité ne supporte plus en 2025.

Il est également à noter que la commune ne répercute pas sur les usagers le poids de l'inflation qu'elle subit sur ses dépenses.

Les impôts et taxes: 30 008 408 €

Ce poste de recettes ne progresserait que de +1,29% sous l'effet de la revalorisation des valeurs locatives de taxe foncière (+1,7%).

Les droits de mutation sont en recul de -8% par rapport au budget primitif 2024 puisqu'aucune reprise significative de l'activité immobilière n'est attendue.

III LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Une section de fonctionnement sous tension

La structure des recettes réelles de fonctionnement

Bien que le contexte budgétaire soit défavorable les taux communaux de la taxe foncière resteront inchangés

<i>En €</i>	Taux communal 2024	Bases Notifiées 2024	Produit 2024	Taux communal 2025	Bases estimées 2025	Produit Prévisionnel 2025
Taxe sur le foncier bâti	40,67%	38 638 460	15 725 484	40,67%	39 295 313	15 981 403
Taxe sur le foncier non bâti	36,27%	17 185	6 233	36,27%	17 477	6 339

Les autres recettes de gestion courante : 227 255 €

La baisse envisagée par rapport à 2024 représente -27%.

Cette projection s'explique par le fait que la commune ne dispose d'aucune visibilité sur les recettes « exceptionnelles », contrairement à l'an dernier où la commune s'était vue notifier un remboursement d'assurance de 50 000 euros avant le vote du budget.

Par prudence ne sont inscrites que les recettes « pérennes » qui reposent sur des données fiables.

Les dotations et participations : 4 641 169 €

La baisse envisagée de -1,86% par rapport à 2024 réside dans une prudence par rapport au montant de la dotation globale de fonctionnement qui est estimée et aux participations perçues auprès de la Caisse d'Allocations Familiales.

III LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le maintien d'un haut niveau d'investissement

La stratégie de la commune en matière d'investissement reste la même depuis 2008 et s'appuie sur 2 principes fondamentaux :

- Assurer l'entretien du patrimoine existant et le renouvellement des matériels et équipements.
- Porter des projets structurants au travers du Plan Pluriannuel d'investissement pour continuer à améliorer le cadre de vie des joinvillais.

Chaque année le volume des dépenses récurrentes projetées se situe entre 5 et 7 millions d'euros (travaux dans les bâtiments municipaux et écoles, mobilier, matériel informatique, travaux sur les réseaux, équipements divers...).

Chaque année le volume des dépenses inscrites au PPI varie selon l'avancement des projets et la capacité financière de la commune.

Le pilotage du PPI s'effectue notamment en recourant à des Autorisations de programme / Crédits de paiement (AP/CP) qui permettent de répartir la charge d'un projet sur plusieurs exercices comptables.

De manière générale les dépenses d'investissements connaissent un pic en fin de mandat, lorsque les projets initiés lors des exercices précédents aboutissent, ce qui se traduit logiquement par un besoin de recours à l'emprunt.

Pour 2025, le volume des investissements (hors remboursement de la dette) est projeté à 18,5 millions d'euros.

III LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le maintien d'un haut niveau d'investissement

La structure des dépenses d'équipements hors PPI (reports compris) : 7,3M€

- L'entretien du patrimoine communal : 4,5 millions d'euros
Travaux dans les bâtiments communaux, Hôtel de Ville, écoles, sites sportifs et culturels, structures petite enfance, voiries, éclairage public...
- Les achats d'équipements, mobilier et matériels : 1 millions d'euros
Mobilier scolaire, de bureaux, licences et logiciels informatiques, équipements divers
- Les frais d'études et de contrôle : 502 000 euros
Études de faisabilité, AMO, diagnostics structurels, contrôle qualité, dématérialisation
- Les subventions d'équipement versées : 1,1 millions d'euros
Alarmes, vélos à assistance électrique, brigade des sapeurs pompiers de Paris, boni de liquidation OPH
- Le budget participatif « Mon Joinville » : 100 000 euros

Entretien du patrimoine communal	4 588 525,00	Équipements publics, mobiliers et matériels	1 004 000,00
Voiries, mobilier urbain	2 449 000,00	Équipement et mobilier des services municipaux	704 000,00
Travaux hôtel de Ville	628 000,00	Matériel informatique, téléphonique et logiciel	300 000,00
Autres travaux dans les écoles et mobilier scolaire	544 000,00		
Éclairage public	535 000,00	Subventions d'équipements versées	1 156 160,00
Travaux sites sportifs	152 000,00	Boni de liquidation OPH	1 000 000,00
Travaux d'accessibilité dans les écoles	104 525,00	Brigade des sapeurs pompiers de Paris	75 160,00
Travaux sites culturels	92 000,00	Alarmes, vélos assistance électrique	50 000,00
Travaux structure petite enfance	84 000,00	Réservation de 10 lits EPHAD de Créteil	31 000,00
Frais d'études et de contrôle	502 000,00	Budget participatif	100 000,00
Licences, logiciels, audit informatique	272 000,00	Mon Joinville	100 000,00
Diagnostics amiante, mises en conformité	230 000,00		
		TOTAL	7 350 685,00

III LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le maintien d'un haut niveau d'investissement

Le Plan pluri annuel d'investissement 2025-2026

Le SPOT 2,1 M€ : forêt urbaine, œuvres d'art et aménagements sportifs



III LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le maintien d'un haut niveau d'investissement

Le Plan pluri annuel d'investissement 2025-2026

Le nouveau gymnase 1,1 M€ : Salle de gymnastique, hall multi sport, salle de boxe

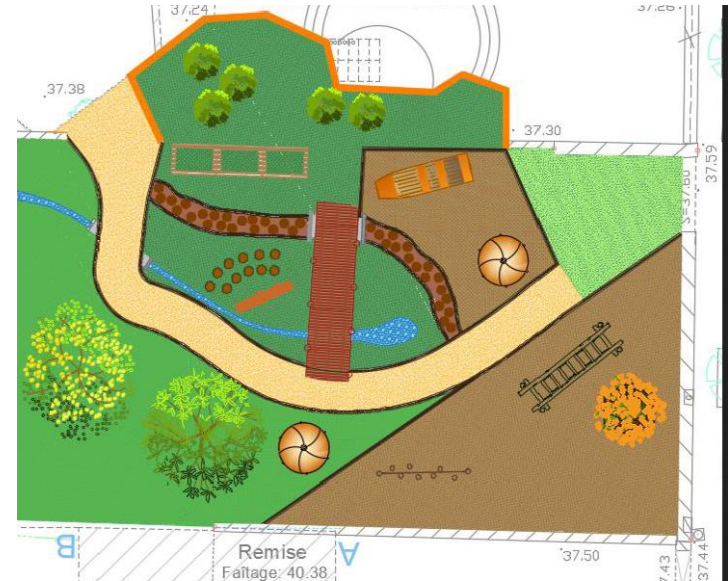


III LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le maintien d'un haut niveau d'investissement

Le Plan pluri annuel d'investissement 2025-2026

Accueil de loisirs Jean-Jacques Gressier, pôle adultes et cour Oasis 1,4 M€



III LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le maintien d'un haut niveau d'investissement

Le Plan pluri annuel d'investissement 2025-2026

Rénovation de l'église Saint-Charles 1,1 M€ : consolidation des fondations, rénovation intérieure



III LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le maintien d'un haut niveau d'investissement

Le Plan pluri annuel d'investissement 2025-2026

Travaux de voirie Avenue Wilson, Oudinot, Bizet
1,8M€



Renaturation des espaces publics et aménagements
Place Mozart et Zac des Studios
1,7M€



III LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le maintien d'un haut niveau d'investissement

Le Plan pluri annuel d'investissement 2025-2026

Opérations	État d'avancement	Montant total à financer
Centre de loisirs JJ Gressier	Réalisation en 2025 pour 1 092k€	1 400K€
Réalisation d'un nouveau centre technique municipal	Études en 2026 pour 200 K€ projet d'acquisition des locaux de l'US Métro en 2026 pour 1 500k€	3 700 K€
Création d'un nouveau gymnase	Études et début des travaux en 2025 pour 1 100K€, livraison dernier trimestre 2026	7 000K€
Réhabilitation de l'église Saint-Charles de Boromé	Études et début des travaux en 2025 pour 1 137K€	1 800K€
Rénovation des vestiaires, tribunes et bâtiment du stade Garchery	Études géotechniques pour 147 k€, injections en 2026 et travaux sur vestiaires M/P et B 2027/2028	2 400K€
Extension nouveau poste de police municipale	Acquisition en VEFA des locaux entre 2026 et 2027 (1 100K€) travaux en 2028	3 000K€
Nouveaux locaux de l'EMA	Études en 2025 (25K€) acquisition en VEFA des locaux entre 2025 et 2026 (780K€) travaux en 2027	2 200K€
Déploiement du réseau de vidéoprotection	Poursuite du programme de déploiement en 2025 (285K€)	285 K€
Poursuite de la rénovation des espaces publics	Travaux pour 3 321K€ en 2025 et 1 200K€ en 2026	4 521K€
Renaturation des espaces publics	334 K€ en 2025 puis 400K€ en 2026	734 K€
Forêt urbaine / délaissés de l'autoroute	2 105 k€ en 2025 pour terminer l'opération	2 105 K€
Extension de l'école du Parangon	Projet ajourné	
Total		29 145k€

Le PPI est d'abord un outil de programmation qui donne de la visibilité à la politique d'investissement de la municipalité. Il traduit une ambition, sur une période au delà du cadre budgétaire annuel, puisque portant sur les projets majeurs du mandat.

Le PPI n'est donc pas un outil figé, il est adapté annuellement, voire infra annuellement selon le contexte : décision politique, évolution de la capacité d'autofinancement, évènements extérieurs pouvant impacter le budget communal.

Pour le financer la commune s'appuie sur ses ressources propres, les subventions obtenues auprès des partenaires institutionnels, le recours à l'emprunt et d'éventuelles cessions d'actifs.

III LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le maintien d'un haut niveau d'investissement

Les autorisations de programme

AUTORISATION DE PROGRAMME N°9 : ACCESSIBILITE											
CREDIT DE PAIEMENTS											TOTAL Opération
2016 réalisé	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé	2020 réalisé	2021 réalisé	2022 réalisé	2023 réalisé	2024 réalisé	Total réalisé	CP 2025	
66 256,00	232 977,00	201 728,00	61 941,00	45 532,42	169 338,56	90 542,50	315 258,57	45 796,29	1 229 370,34	195 507,86	1 424 878,20

Cette autorisation de programme votée pour 1 383 603,84 euros fera l'objet d'une révision de crédits en 2026 pour être portée à 1 424 878,20 euros.

AUTORISATION DE PROGRAMME N°11 : EXTENSION DU RESEAU DE VIDEOPROTECTION					
CREDIT DE PAIEMENTS					TOTAL AP
2022 réalisé	réalisé 2023	réalisé 2024	Total réalisé	CP 2025	
528 393,77	737 620,36	322 743,88	1 588 758,01	285 648,75	1 874 406,76

Cette autorisation de programme votée pour 1 757 385 euros fera l'objet d'une révision de crédits en 2026 pour être portée à 1 874 406,76 euros.

AUTORISATION DE PROGRAMME N°12 : TRAVAUX DE RENOVATION DES VOIRIES ET ESPACES PUBLICS						
CREDIT DE PAIEMENTS						TOTAL
2022 réalisé	2023 réalisé	2024 réalisé	Total réalisé	CP 2025	2026 prévisionnel	
154 768,50	2 607 681,38	2 648 153,00	5 410 602,88	6 419 634,49	2 333 487,63	14 163 725,00

III LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le maintien d'un haut niveau d'investissement

Les autorisations de programme

AUTORISATION DE PROGRAMME N°13 : RENOUVELLEMENT DU PARC DE VEHICULES ET D'ENGINS DE LA VILLE									
2023 réalisé	2024 réalisé	Total réalisé	CP 2025	2026 prévisionnel	2027 prévisionnel	2028 prévisionnel	2029 prévisionnel	2030 prévisionnel	TOTAL
18 955,28	0,00	18 955,28	529 749,68	220 000,00	220 000,00	220 000,00	220 000,00	809 295,04	2 238 000,00

AUTORISATION DE PROGRAMME N°15 : CONSTRUCTION CTM					
CREDIT DE PAIEMENTS					TOTAL AP
2024 réalisé	CP 2025	2026 prévisionnel	2027 prévisionnel	2028 prévisionnel	
6 180,00	200 000,00	3 500 000,00		1 293 820,00	5 000 000,00

AUTORISATION DE PROGRAMME N°14 : CONSTRUCTION NOUVEAU GYMNASE			
CREDIT DE PAIEMENTS			TOTAL AP
2024 réalisé	CP 2025	2026 prévisionnel	
443 127,24	1 140 239,28	7 016 633,48	8 800 000,00

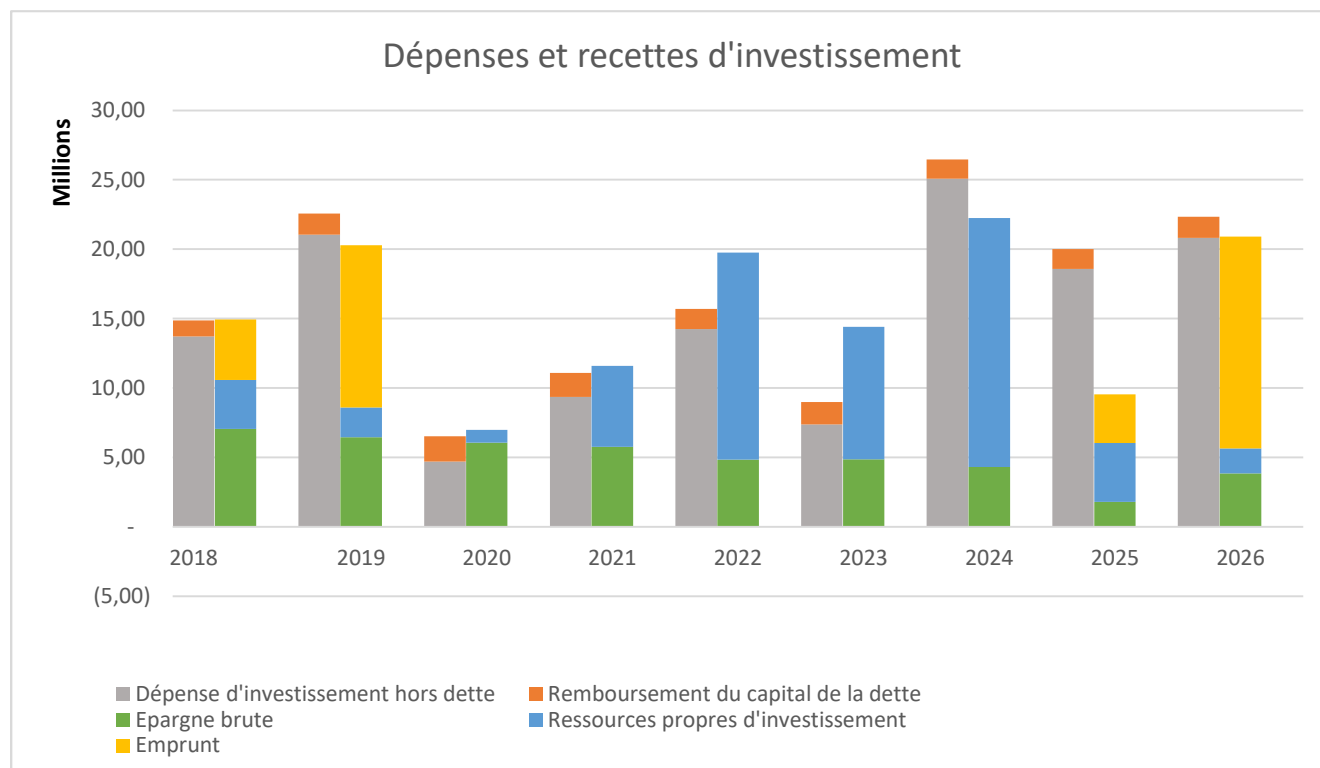
AUTORISATION DE PROGRAMME N°16 : EXTENSION ECOLE DU PARANGON**					
CREDIT DE PAIEMENTS					TOTAL AP
2024 réalisé	CP 2025	2026 Prévisionnel	2027 Prévisionnel	2028 Prévisionnel	
61 991,60	29 077,98				4 686 000,00

**Le projet compte tenu du montant estimé et d'informations infirmant la nécessité d'extension de l'école est ajourné.
Les 29 000 euros de crédits correspondent à un engagement de 2024 qui fait l'objet d'un report.

III LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le maintien d'un haut niveau d'investissement

Le financement des investissements



Malgré le recul de son niveau d'épargne nette, grâce à la poursuite de son désendettement en 2024, la commune sera en mesure de faire face au pic d'investissement de 2025 en recourant à l'emprunt pour un montant autour de 4 millions d'euros.

L'encours de dette se situerait au 31/12/2025 autour de 17,2 millions d'euros

De manière tout à fait logique la capacité de désendettement de la commune va augmenter (autour de 9 ans) mais tout en restant inférieure au seuil d'alerte fixé à 12 ans.

Cette « dégradation » de la capacité de désendettement est théorique puisque la projection est établie sur la base d'un taux de réalisation des dépenses de 100%.

III LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le maintien d'un haut niveau d'investissement

Le financement des investissements

Dans un contexte fort contraint et où les financements sont de plus en plus difficiles à obtenir, la commune parvient à tirer son épingle du jeu.

Ainsi, en 2025 sont inscrits pour le volet « subventions » près de 3,2 millions d'euros (1,9 millions de recettes nouvelles et 1,3 de reports).

2,1 millions d'euros de subventions régionales :

- Gymnase, réhabilitation de l'Église Saint-Charles, réhabilitation tribune du stade Garchery, bornes fontaines, requalification rues Ratel / Oudinot

760 000 euros de l'État (DETR, DSIL, Fonds vert) :

- Cimetière paysager, structure modulaire école Gressier, rénovation éclairage public, requalification rues Ratel/Oudinot, passerelle la Belle équipe

225 000 euros de la Métropole du Grand Paris (FIM) :

- Acquisition de véhicules « propres », aménagement cours oasis école Voisin

180 000 euros du SIPPEREC :

- Acquisition de véhicules électriques, rénovation de l'éclairage public

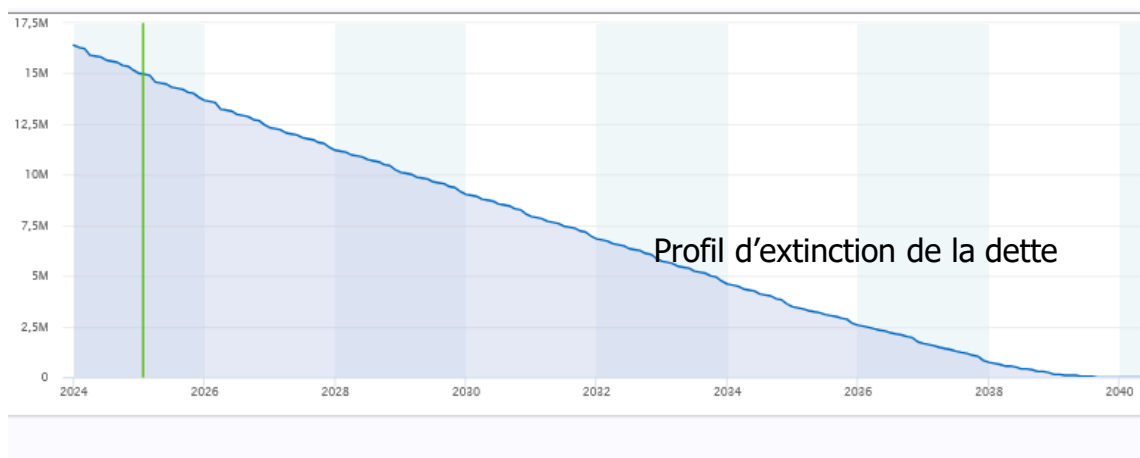
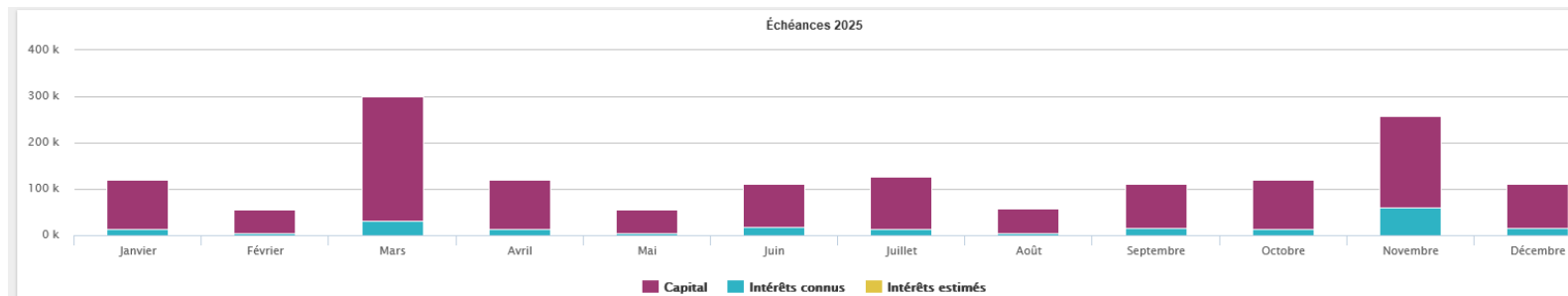
40 000 euros du Département :

- Capteur méduse et forêt urbaine

III LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le maintien d'un haut niveau d'investissement

La dette



Dans le cadre du vote du budget 2025 une enveloppe d'emprunt de près de 8 millions sera inscrite afin de respecter l'obligation d'équilibre qui s'impose aux collectivités. Comme indiqué précédemment, le besoin réel devrait se situer autour de 4 millions.

Pour obtenir ce financement une campagne de consultation des organismes bancaires va être menée au 1^{er} semestre 2025 pour une levée des fonds après l'été.

Les 12 lignes d'emprunts souscrites par la commune sont classées 1A selon la charte de bonne conduite « Gissler ».

- Remboursement du capital : 1 336 000 euros
- Remboursement des intérêts : 206 853 euros



IV. LES RESSOURCES HUMAINES



IV LES RESSOURCES HUMAINES

Orientations de la politique des Ressources humaines en 2025

- Depuis plusieurs années, la Ville a pour ambition de mettre en place une politique de Ressources Humaines centrée sur **l'accompagnement des agents** tout au long leur vie professionnelle aussi bien individuelle que collective, avec pour enjeu principal, **l'attractivité de la Ville** en tant que recruteur et employeur.
- Dans la continuité des actions initiées en 2024, l'année 2025 a pour objectifs :
 - De finaliser le travail d'harmonisation des rémunérations engagés en 2024 à la faveur de nombreuses revalorisations sectorielles et de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.
 - D'améliorer les outils de gestion et la fiabilisation des données pour une définition des priorités et le pilotage adapté de la politique ressources humaines (montée de version du logiciel de gestion du temps, projet de dématérialisation des dossiers agents, fiabilisation et exploitation des données du Rapport Social Unique).
 - D'animer la politique ressources humaines au travers de temps forts qui favorisent le partage d'une culture commune (journée d'accueil des nouveaux recrutés, ateliers thématiques « Tout savoir sur » : la retraite, la carrière, la mobilité professionnelle...).
 - De porter une attention soutenue à la santé et aux conditions de travail des agents en associant les encadrants, les agents et les représentants du personnel, et d'actualiser le plan d'actions en faveur de leurs améliorations.
 - De favoriser la poursuite d'un dialogue social de qualité à travers un calendrier soutenu de rencontres, de réunions de travail et de formation communes.
- Par ailleurs, les actions déjà en cours se poursuivront :
 - Déprécarisation de l'emploi / accompagnement des parcours professionnels
 - Formation des agents
 - Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
 - Action sociale et protection sociale complémentaire
- Pour rappel, la mise en conformité du temps de travail telle que prévue dans la loi du 6 août 2019 relative à la transformation de la Fonction Publique a été mise en œuvre dès le 1^{er} janvier 2022 et a fait l'objet d'un règlement intérieur du temps de travail dont la dernière actualisation a été réalisée le 13 décembre 2023.
- Enfin, l'année 2025 consacrera également la réalisation du 1^{er} rapport annuel égalité entre les femmes et les hommes et la définition et la mise en œuvre du 1^{er} plan d'action de la ville en faveur de l'égalité professionnelle.



IV LES RESSOURCES HUMAINES

Poursuite du plan de dé précarisation de l'emploi / Accompagnement des parcours professionnels

- Dans un contexte sociétal qui questionne à la fois l'attractivité de la fonction publique mais aussi le rapport au travail et le souhait d'un engagement dans la durée d'une nouvelle génération de professionnels, la ville maintient sa volonté de **fidéliser les agents** et d'assurer la **sécurisation** et le **développement des parcours professionnels** à travers :
 - L'accompagnement à la **titularisation** des agents contractuels, présents dans tous les services, qui le souhaitent ;
 - Le recrutement des agents vacataires, c'est-à-dire rémunérés sur pointage, principalement employés dans les centres de loisirs, en CDD lorsque leur quotité de travail effectif le justifie,
 - L'animation d'une politique de recrutement en faveur de la **mobilité interne**
- Ainsi en 2024 :
 - **2 agents ont été nommés stagiaires** (1 suite à réussite à concours, 1 en intégration directe comme le permet la loi sur le 1^{er} grade des cadres d'emplois de catégorie C)
 - **7 agents** sont passés du statut de **vacataire à contractuels**. Pour 2025, 1 demande de mise en stage et 3 demandes de mensualisation en CDD d'agents vacataires sont en cours d'instruction
- Le **plan de CDIsation** se poursuivra au bénéfice des agents de toutes catégories qui remplissent les conditions, comme le prévoit la loi de Transformation de la fonction publique.
 - En 2024, 3 agents ont vu leur contrat transformé de CDD en CDI.
- La dynamique de mobilité interne comme modalité de recrutement a permis à 4 agents d'évoluer vers d'autres fonctions à niveau de responsabilité équivalente et à 5 agents d'évoluer vers des fonctions de niveau supérieur.

IV LES RESSOURCES HUMAINES

Maintien de la volonté de former un maximum d'agents aux enjeux de demain

- Le droit à la formation à Joinville-le-Pont est une réalité pour tous les agents, quel que soit leur statut (fonctionnaire, contractuel, vacataire) et leur catégorie (A, B ou C).
- La ville s'inscrit activement dans la mise en œuvre d'un plan de formation territorialisé, conçu et mutualisé avec les communes du Territoire Paris Est Marne et Bois en partenariat avec le CNFPT afin de favoriser l'accès des agents à la formation par la proximité géographique.
- Ainsi, la politique formation poursuivra ses objectifs d'accompagnement des axes suivants :
 - La prévention des **risques professionnels** (formations réglementaires, habilitations, PSC1, SST, etc...)
 - Les **évolutions** de service et le développement des compétences techniques des agents (logiciels métiers, accompagnement au changement, évolutions réglementaires, etc...)
 - Le renforcement de la culture territoriale et des compétences clés (se positionner en tant qu'agent public, la déontologie, les valeurs de la République, les fondamentaux de la gestion publique, la culture numérique)
 - La construction et la mise en œuvre d'un parcours professionnel et d'un plan de développement de compétences des personnels assurant **les accueils de loisirs**
 - L'évolution professionnelle des agents, (**formations d'intégration**, préparation aux concours et examens professionnels, BPJEPS, etc...) en terme de carrière mais aussi de parcours (promotion du CPF)
 - L'harmonisation des compétences managériales (axes pilotage d'activité, gestion de projets)
 - La communication solutionnelle, action portée par la municipalité (90 agents formés en 2024, 145 au total depuis 2023 avec l'objectif de former l'ensemble des agents sur emploi permanent.



IV LES RESSOURCES HUMAINES

Maintien de la volonté de former un maximum d'agents aux enjeux de demain

- Au-delà de la cotisation annuelle versée au CNFPT (1% de la masse salariale, représentant 160.728,97 € en 2024) pour l'accès à l'offre de formation, le recours à des organismes payants demeure et justifie le montant d'une enveloppe budgétaire dédiée à hauteur de 100.000 €.
- Le projet de renforcement de l'accompagnement des agents et encadrants dans leur intégration au sein de la ville reste à construire avec l'appui de la nouvelle responsable emploi, compétences et accompagnement des parcours professionnels (protocole d'accueil avec ateliers de présentation des outils et procédures internes, refonte du livret d'accueil).
- Enfin, la promotion du Compte Personnel de Formation (CPF) se poursuivra à budget consacré équivalent à 2024 de 20.000 €, celui-ci n'ayant cependant pas été consommé dans sa totalité.

IV LES RESSOURCES HUMAINES

Prévention - santé au travail – amélioration des conditions de travail : le renforcement d'une culture partagée et des moyens dédiés

- Accueil d'un étudiant en alternance pour renforcer les actions du pôle prévention santé, sécurité et conditions de travail
- **Baisse significative du taux d'absentéisme** pour raison de santé entre 2022 et 2024 (-23 % entre 2022 et 2023 et -25 % entre 2023 et 2024) = indicateur positif en matière d'analyse des conditions de travail et des risques psycho-sociaux
- Poursuite des actions menées autour du maintien dans l'emploi avec :
 - La continuité du suivi médical des agents assurée par une nouvelle association agréée par le Ministère du travail suite au départ du médecin du travail mis à disposition par le CIG, non remplacée
 - Le recours possible à une psychologue du travail à disposition sur rendez-vous
 - La participation financière de la ville à des séances d'ostéopathie pour des agents exposés à des contraintes physiques, après orientation par la responsable prévention
 - Le développement d'un protocole de ré-accueil des agents suite à arrêt maladie de plus de 3 mois ou de congé de maternité en collaboration avec le responsable hiérarchique et avec l'équipe, le cas échéant
 - Le recours par la ville à des partenaires spécialisés dans le maintien dans l'emploi pour les agents en situation de handicap ou de reclassement professionnel.
- Mise en place de temps d'accueil prévention individuels à destination des nouveaux recrutés et de « ¼ d'heures » prévention collectifs in situ pour tous les agents

IV LES RESSOURCES HUMAINES

Prévention - santé au travail – amélioration des conditions de travail : le renforcement d'une culture partagée et des moyens dédiés

- Organisation de temps forts prévention et participation active des représentants du personnels à la F3SCT aux groupes de travail et au portage des projets
- Mise à jour du document unique (plan d'actions en vue de réduire, voire maîtriser les risques identifiés)
- Construction d'un nouveau plan pluriannuel de prévention 2025-2026 en collaboration avec les représentants du personnel à la F3SCT
- Organisation d'une session de formation commune des représentants du personnel et de la collectivité à la F3SCT, de la direction des ressources humaines et des membres de la cellule de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement, des agissements sexistes de menace ou tout autre acte de discrimination pour améliorer le dispositif mis en place en interne
- **Consécration d'un budget adapté à une politique de prévention ambitieuse** (doublement du budget prévu / réalisé en 2024 (BP 21.675 €/réalisé 46.533 €) : 66.000 € incluant la maintenance et l'extension des défibrillateurs sur la ville

IV LES RESSOURCES HUMAINES

Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences : focus sur les recrutements et l'accompagnement des parcours

- Le renforcement du pôle emploi, compétences et accompagnement des parcours permettra la démarche de **professionnalisation** de la fonction recrutement avec pour objectifs :
 - Développement de la marque employeur et rayonnement de la collectivité
 - Travail sur les fiches de poste et les offres d'emploi
 - Renforcement des partenariats avec les acteurs de l'emploi (CFA, direction de l'emploi du CIG, Pôle emploi, APEC, missions locales, cabinets spécialisés...)
 - Formations et ateliers thématiques destinés aux encadrants
- L'évolution de la structure des effectifs avec une hausse constante du recours au contractuels témoigne des problématiques d'attractivité des carrières dans la fonction publique. Tout en veillant à ne pas créer d'inégalité de traitement avec les fonctionnaires, tant au niveau des carrières que des rémunérations, les conditions du **recrutement** et d'**évolution de carrière des agents contractuels** seront réexaminées et formalisées afin de renforcer l'attractivité de la collectivité.
- Initiés en 2024, des **ateliers thématiques « carrière RH »** seront à nouveau programmés afin de diffuser la culture RH auprès des encadrants et des agents et leur permettre de renforcer leur positionnement en tant qu'acteurs de leur parcours professionnel. Les agents pourront également être reçus en entretien individuel par la responsable emploi, compétences et accompagnement des parcours professionnels pour obtenir des **conseils en évolution professionnelle**.
- Malgré la volonté affirmée de la collectivité de contribuer activement à l'intégration des jeunes dans la vie professionnelle, l'accueil d'apprentis est compromis par des limites annoncées à ce jour par le CNFPT sur ses capacités de financement des coûts de formation. Les métiers des services techniques, de la petite enfance et de l'animation, secteurs en tension, restent priorités.
 - **Cinq apprentis** ont été malgré tout été accueillis dans les services de la ville depuis 2024 (Petite enfance, régie bâtiment, DSI, Communication, Ressources humaines/prévention) pour des périodes de 1 à 2 ans.
 - Une nouvelle délibération permettra cependant d'étendre la capacité d'accueil d'apprentis de 5 actuellement à 10 à partir de 2025.

IV LES RESSOURCES HUMAINES

Maintien du niveau des prestations d'action sociale versées

- Renouvellement de l'adhésion au **CNAS** (88.246 € en 2024)
- Maintien d'une prestation complémentaire à celle du CNAS en faveur des enfants en situation de handicap
- Maintien des chèques cadeaux de **Noël** aux enfants des agents dont la municipalité a pérenniser l'augmentation de 20 à 30 € et l'extension du bénéfice de 16 à 18 ans depuis 2023 (9.360 € en 2024)
- Maintien des **Bons vêtements** pour les agents qui ne bénéficient pas d'EPI (64.939 € en 2024)
- Maintien du niveau de participation à la **protection sociale complémentaire** des agents – mutuelle et prévoyance représentant 29.765 € en 2023 et 35.567 € en 2024
- Maintien du versement du **Forfait Mobilité Durable** selon les dispositions actualisées en 2024 : 6 200 € versés en 2023 et 21 600 € en 2024



IV LES RESSOURCES HUMAINES

Un budget maîtrisé

Le BP 2025 s'établit à 20.297.773,19 €, soit une augmentation de 209.721,19 € (+1,04 %) par rapport au BP 2024 et de 609 151,34 € par rapport au CA prévisionnel 2024.

Les mesures communales 2025 :

- la campagne d'avancement de grade 2024 représente **162 714 €** sur 2025
- 6 postes sont créés pour renforcer les services communaux et réintégrer un agent en fin de disponibilité pour convenances personnelles pour un coût total de **189 030 €**
- **Le montant des remplacements** à venir des postes vacants en 2024 et des futurs postes vacants en 2025 suite aux départs prévisionnels s'élève à **646 406 €**. **La qualité du service public et le bon fonctionnement des services est une priorité pour la collectivité et aucune décision de principe de non remplacement systématique des postes lors des départs, notamment à la retraite, n'a été prise malgré un contexte budgétaire contraint.**
- **41 519 €** sont consacrés à une seconde phase de revalorisations salariales à l'initiative de la collectivité sur la partie de la rémunération concernant le régime indemnitaire (IFSE) :
 - Revalorisations collectives sectorielles : dans une logique de reconnaissance et d'attractivité (directeurs et directeurs adjoints des accueils de loisirs)
 - Revalorisations individuelles : harmonisations à niveau de responsabilité équivalent

La tension du marché de l'emploi s'est poursuivie en 2024, favorable à de nombreuses opportunités pour les candidats.

Par son dynamisme, ses projets, son agilité et les leviers de sa politique ressources humaines de proximité (action sociale, conditions de travail et suivi de la santé des agents, politique de formation ambitieuse), la commune sait se démarquer et bénéficie d'une attractivité qui lui permet de faire face à cet enjeu et de développer un service public de qualité auprès des habitants.

Ce phénomène se traduit encore budgétairement par des vacances de poste qui atténuent la hausse globale des charges de personnel.



IV LES RESSOURCES HUMAINES

La structure de la masse salariale

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025
Rémunération titulaires	6 310 552,19	6 811 480,02	7 036 564,89	7 177 148,56	7 298 640,83	7 087 097,16	6 925 577,43
Rémunération contractuels	2 353 960,61	2 068 957,63	1 936 878,73	2 241 159,48	2 318 022,66	2 733 881,04	3 126 816,50
<i>Dont heures supplémentaires</i>	<i>392 699,56</i>	<i>295 229,13</i>	<i>335 890,04</i>	<i>498 636,76</i>	<i>424 034,90</i>	<i>442 155,20</i>	
Régime indemnitaire	2 605 905,00	2 750 715,65	2 696 997,76	3 254 637,68	3 317 020,40	3 620 034,96	3 650 663,74
Indemnité inflation	0	0	0	37 298,46			
NBI, supplément familial, indemnité de résidence	357 728,21	374 505,79	439 728,24	453 415,97	474 777,65	474 919,36	484 755,51
Allocations chômage	149 887,22	212 169,99	210 576,20	205 293,86	185 882,90	137 245,68	102 728,16
Rémunération personnels extérieurs	66 812,26	55 095,55	60 069,30	63 773,73	61 414,08	51 110,31	50 009,08
Rémunération des emplois aidés	19 852,26	4 322,96	20 052,58	59 884,87	10 345,03		
Rémunération des apprentis	0	0	2 484,30	19 198,46	26 783,35	49 972,65	70 306,10
Action sociale	93 150,98	99 900,54	102 199,04	103 158,83	116 545,70	130 828,96	131 919,83
Médecine du travail	17 230,99	5 665,75	6 992,30	52 295,80	70 293,30	49 421,16	105 373,00
Charges patronales	4 525 799,82	4 657 615,14	4 767 307,75	5 115 537,99	5 139 058,71	5 343 297,24	5 649 623,84
TOTAL 012	16 500 879,54	17 040 429,02	17 279 851,09	18 637 362,55	19 018 784,61	19 677 808,52	20 297 773,19

- Le CA 2024 tient compte du versement d'une prime exceptionnelle en faveur du pouvoir d'achat de 250 € proratisée en fonction du temps de travail versée à l'ensemble des agents, représentant un montant total de 86 849,70 €.
- Au BP 2025, les charges de personnel représentent 54 % des dépenses réelles de fonctionnement. La moyenne de la strate des communes de 10 000 à 20 000 habitants est à 58,80 % (données 2023 issues des comptes individuels des communes).

IV LES RESSOURCES HUMAINES

La structure des effectifs en ETP (équivalent temps plein) moyen sur l'année

	2019	2020	2021	2022	2023	CA 2024	BP 2025
Titulaires	288,5	311,4	321,3	314,27	300,38	283,91	277,46
Contractuels	109,1	91,2	86,3	98,94	80,2	90,9	107,92
Assistants maternelles	8	8	7,5	5,92	4,83	3	1
Vacataires	0,3	0,2	0,6	1,03	23,83	24,59	24,59
Autres (dont apprentis)	3,6	2,3	3,1	5,59	2,22	3,05	3,82
Total	409,5	413,1	418,9	425,73	411,46	405,45	414,79

V. LE BUDGET ANNEXE DU CINEMA

V LE BUDGET ANNEXE DU CINEMA

Considéré comme un service à caractère administratif (SPA), le cinéma bénéficie du versement d'une subvention d'équilibre via le budget principal de la ville.

- L'exécution budgétaire 2024 aura vu les dépenses de fonctionnement augmenter de 16% par rapport à l'exercice 2023 (151 295 € contre 129 296 euros en 2023);
- Les recettes ont été stables (50 000 euros) et la subvention de la ville nécessaire à l'équilibre du budget a été de 98 013 euros contre 75 174 euros en 2023.
- En 2025, le budget sera de 216 000 €. Il a été construit sur une hypothèse prudente en recettes avec une inscription à hauteur de 40 000 euros, inférieure au réalisé 2024 (50 000 euros) voir avec le service pour monter à 45k€
- En dépenses, sont prévus notamment :
 - les frais de personnel : 110 000 €
 - les frais de fonctionnement : 46 000 €
 - Achat d'une patinette pour fonds de scène motorisée et système son : 45 000 €
- Au total, est prévu le versement par la ville d'une subvention de fonctionnement de 113 000 €.